

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Un territoire qui respire,
un avenir qui inspire

Au cœur des territoires,
moteur des ambitions

L'énergie d'un territoire
qui innove

Pôle métropolitain : Ensemble, plus loin

SOMMAIRE

Page



Repères	1
Les instances politiques	1
Les rendez-vous de pilotage du PMGA	2



Les compétences et actions	
1. SCOT/Urbanisme	3 à 7
2. PCAET/COT	8 à 22
3. CDDC	23 à 27
4. Transition Écologique	28 et 29
5. Développement Économique	30
6. Mobilité	31 à 39
7. Tourisme	40 à 45
8. ADS	46 et 47



Rapport financier	48 à 51
-------------------	---------



L'équipe du Pôle	52
------------------	----



Délibérations 2024	53 et 54
--------------------	----------



Revue de presse	55 à 64
-----------------	---------



Acronymes	65
-----------	----

Repères

380 201 HABITANTS (INSEE 2021)

466 COMMUNES

1 Communauté d'agglomération

7 Communautés de communes



GRAND AMIÉNOIS
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



Les instances politiques

Le Bureau

PRÉSIDENT

Pascal RIFFLART, CA Amiens métropole

VICE-PRÉSIDENTS

Michel WATELAIN, CC Pays du Coquelicot

Brigitte FOURÉ, CA Amiens métropole

Bénédicte THIÉBAUT, CC Grand Roye

Hubert CAPELLE, CC Avre Luce Noye

Jean-Michel MAGNIER, CC Territoire Nord Picardie

Jean-Jacques STOTER, CC2SO

Alain BABAUT, CC Val de Somme

Patrick GAILLARD, CC Nièvre & Somme

Paul-Eric DECLE, CA Amiens métropole



MEMBRES DU BUREAU

Alain GEST, CA Amiens métropole

Alain DOVERGNE, CC Avre Luce Noye

Bénédicte THIÉBAUT, CC Grand Roye

Philippe FRANCOIS, CC Nièvre & Somme

Alain DESFOSES, CC2SO

Christelle HIVER, CC Territoire Nord Picardie



En 2024, le Bureau syndical du Pôle métropolitain s'est réuni à 5 reprises

Le Comité syndical

Le Comité syndical est composé de 51 délégués titulaires.

Au total, 8 Comités syndicaux ont été tenus en 2024.



LES RENDEZ-VOUS DE PILOTAGE DU PMGA

Faits marquants 2024 :



Pilotage politique

- 8 Comités syndicaux
- 5 Bureaux syndicaux
- 4 Commissions Finances/Adm.générale/RH
- 7 Commissions SCOT
- 2 Commissions Mobilité
- 2 Commissions PCAET/Transition écologique
- 1 Commission Tourisme
- 1 Commission CAO (e2pm)



Pilotage technique

- 3 COTECH TENMOD
- 3 COFIL TENMOD
- 5 ateliers TENMOD
- 1 COTECH EMC²
- 1 COFIL EMC²
- 13 réunions de suivi EMC²
- 1 comité de pilotage COT
- 4 réunions "groupe de travail avec les OT"
- 4 COFIL Observatoire du Tourisme
- 2 séminaires Mutualisation des OT
- 1 séminaire Adaptation aux changements climatiques dans le tourisme
- 2 groupes de travail Mobilité du tourisme
- 3 Réunions DGS EPCI

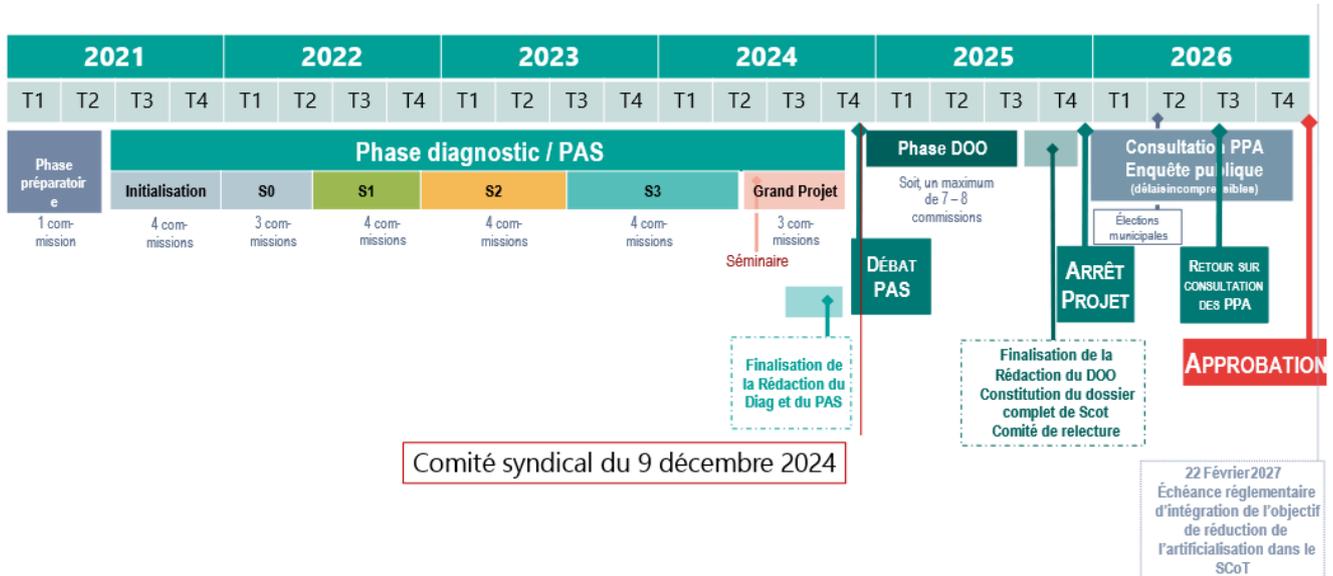


- 1 Séminaire **TOURISME**
- 1 Séminaire **SCOT**

1. SCOT URBANISME



L'ADUGA accompagne techniquement la révision du Schéma de Cohérence Territoriale :



Avancement de la démarche de révision du SCoT

Les étapes de la construction du PAS



Le SCoT du Grand Amiénois : 2024, une année structurante pour le projet de territoire

L'exercice 2024 a constitué un jalon essentiel dans la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Amiénois, portée par le Pôle métropolitain en tant que maître d'ouvrage.

Après deux années consacrées à la mise à jour du diagnostic territorial, les élus ont engagé un travail de fond sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), véritable cœur politique du SCoT. Ce PAS vise à fixer les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire à l'horizon 2050.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain s'est appuyé sur l'ADUGA, cheville ouvrière technique de la démarche, pour assurer la préparation des travaux, l'animation des réunions, la consolidation des analyses et la rédaction du document stratégique.

Sept commissions thématiques et un séminaire pour structurer le débat politique

Au cours du premier semestre, quatre commissions du SCoT ont été réunies, véritables lieux de dialogue entre élus du territoire et d'arbitrage des grandes orientations à inscrire dans le PAS. En effet, ces temps de travail ont permis aux élus d'explorer les enjeux dans leur complexité, en croisant diagnostics, données, retours d'expérience locaux et éclairages prospectifs.

En continuité avec celles organisées tout au long de l'année 2023, chacune d'elles a permis d'approfondir un thème structurant du projet territorial :

1. Filières économiques (30 janvier 2024) Identification des filières porteuses (agriculture, biomédical, écoconstruction, tourisme...) et des leviers d'une économie locale bas carbone et résiliente.
2. Foncier mobilisable (20 février 2024) Analyse des gisements de densification, des friches et de la territorialisation de l'objectif de sobriété foncière à l'échelle du SCoT.
3. Mobilités (14 mars 2024) Échange sur les alternatives à la voiture individuelle, l'organisation de la mobilité quotidienne et les enjeux d'intermodalité entre l'urbain et le rural.
4. Paysages et énergies renouvelables (16 avril 2024) Discussions sur la conciliation entre développement énergétique (éolien, solaire, biomasse) et respect des qualités paysagères et environnementales du territoire.

Le séminaire "Grand Projet", organisé à Arras les 24 et 25 mai, a constitué un moment fort de la démarche. Alternant temps de formation, ateliers collaboratifs (comme la «fresque du Grand Amiénois» conçue par l'ADUGA) et arbitrages collectifs, il a permis aux élus de partager une vision commune du territoire, de ses défis et de ses valeurs.

À la suite du séminaire, le Pôle métropolitain a engagé une séquence de trois commissions de rédaction, en juillet, septembre et novembre, pour affiner et stabiliser le contenu du PAS :

- Définition des fondamentaux du projet : ambition, défis, principes directeurs (9 juillet).
- Echanges autour de la première version rédigée (24 septembre).
- Modifications de l'ordre des axes structurants et pré-validation finale avant débat en Comité syndical (5 novembre).

Cette phase de convergence a conduit au débat officiel du PAS le 4 décembre 2024, en Comité syndical du Pôle métropolitain.

Trois axes structurants pour un projet à l'horizon 2050

Le PAS adopté en débat propose une réponse territoriale aux grandes transitions en cours. Il repose sur trois axes stratégiques :

- Construire une économie locale bénéfique aux habitants et économe en ressources, en valorisant les zones d'activités existantes, en accompagnant les filières locales (agriculture, écoconstruction, biomédical...) et en inscrivant le développement économique dans une logique de sobriété foncière et énergétique.
- Garantir des conditions de vie adaptées aux besoins des habitants, en structurant l'aménagement autour des bassins de vie, en soutenant les centralités, en proposant une offre de logement accessible et en développant les alternatives à la voiture individuelle.
- Transmettre un cadre de vie préservé et résilient, en renforçant la trame verte et bleue, en gérant durablement les ressources (eau, sols), et en prenant en compte les enjeux paysagers dans les politiques énergétiques, notamment pour encadrer le développement de l'éolien.

Une gouvernance de projet fondée sur l'alliance politique et technique

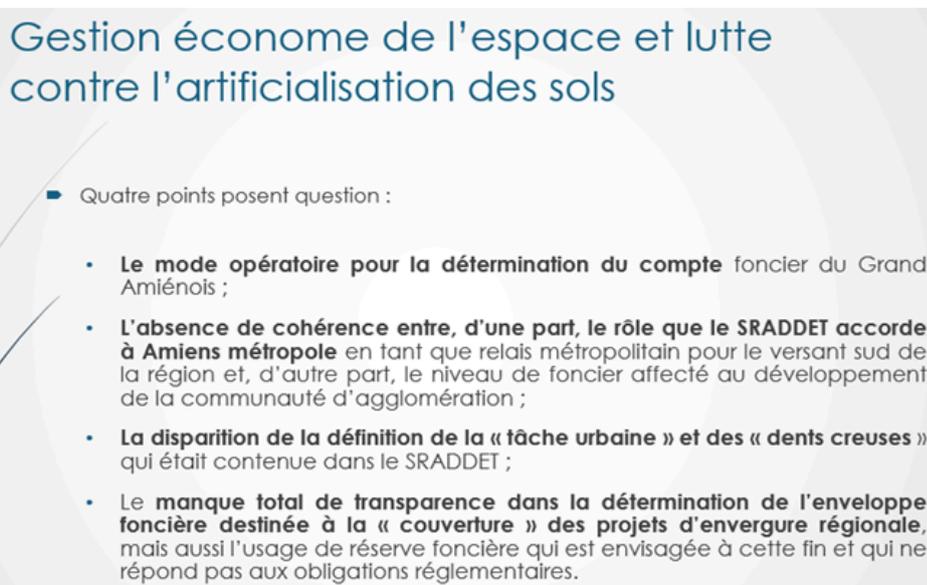
Tout au long de l'année, le Pôle métropolitain a piloté la démarche dans une logique de construction collective, en s'assurant de l'implication des élus de toutes les intercommunalités membres. L'ADUGA a accompagné chaque étape : de la préparation des supports d'analyse à l'animation des commissions, en passant par la conception d'outils pédagogiques et la rédaction du PAS.

L'année 2024 restera ainsi comme une année fondatrice, ayant permis au Pôle métropolitain de poser les bases d'un projet de territoire ambitieux, partagé, et tourné vers les enjeux de demain qui se posent à ce vaste territoire de destin commun.

Avis sur le projet de modification du SRADDET des Hauts-de-France

Dans la continuité du colloque ZAN organisé en octobre 2023 et qui avait notamment déjà mis en évidence les conséquences redoutables de la garantie communale, le pôle métropolitain a poursuivi les travaux d'analyse et d'exploration des textes juridiques et dispositifs portant sur la démarche ZAN, « zéro artificialisation ».

La mise en application au niveau du Grand Amiénois s'est concrétisée par l'analyse des effets du projet de territorialisation du ZAN mené par la région Hauts de France, à partir de janvier 2024 puis par la formalisation de l'avis du PMGA relatif au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).



Gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des sols

- Quatre points posent question :
 - **Le mode opératoire pour la détermination du compte foncier** du Grand Amiénois ;
 - **L'absence de cohérence entre, d'une part, le rôle que le SRADDET accorde à Amiens métropole** en tant que relais métropolitain pour le versant sud de la région et, d'autre part, le niveau de foncier affecté au développement de la communauté d'agglomération ;
 - **La disparition de la définition de la « tâche urbaine » et des « dents creuses »** qui était contenue dans le SRADDET ;
 - **Le manque total de transparence dans la détermination de l'enveloppe foncière destinée à la « couverture » des projets d'envergure régionale**, mais aussi l'usage de réserve foncière qui est envisagée à cette fin et qui ne répond pas aux obligations réglementaires.

Le travail engagé pour l'élaboration de cet avis voté à l'unanimité en avril 2024, ainsi que les différents échanges portés au niveau des Conférences Régionales de Gouvernance (CRG) ont contribué à faire évoluer le premier projet SRADDET avec la clarification voire la modification de certaines dispositions telles que Les critères d'éligibilité des projets au titre de l'enveloppe des projets d'envergure régionale (PER)

Le taux d'artificialisation du Grand Amiénois ainsi que le compte foncier (de 455 à 461 ha)

Affirmation de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole comme polarité.

A partir de novembre 2024, et après attache auprès des services de l'agence Hauts de France 2040, la démarche de candidature à l'appel à projets pour les projets d'envergure régionale a été lancée auprès des 8 EPCI avec un objectif de clôture au 28 février 2025.

Extrait de l'avis SRADDET ppoint relatif à la Gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des sols :

“Constat d'ordre général :

Ce volet correspond à la dimension principale de cette modification, l'obligation de mise en compatibilité du SRADDET avec les contenus relatifs à la sobriété foncière de la loi climat et résilience étant le fait générateur du lancement de cette modification.

Les développements s'y rapportant trouvent place dans de nombreuses règles générales qui constituent le « fascicule » prescriptif, mais aussi dans quatre annexes. Les annexes C et D sont créées à cette occasion afin de présenter les dispositions de calcul et les résultats de la territorialisation (échelle des SCoT) de la consommation foncière au cours de la décennie 2021/2031.

Avec les dispositions apportées par la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux (garantie universelle, projets d'envergure nationale ou européenne - PENE), constat doit être fait que les marges de manœuvre de la région se trouvent limitées.

Toutefois, un certain nombre de dispositions qui sont proposées dans cette évolution du SRADDET modifié nous paraissent devoir être corrigées à la marge ou complétées pour certaines, et imposent d'être impérativement amendées pour d'autres. Certaines des remarques formulées sont plus directement relatives à notre territoire, mais d'autres répondent à une appréciation générale sur le document qui est soumis aux personnes publiques associées.

Remarques sur les modifications

Quatre points posent question, pour le Pôle Métropolitain, dans les contenus du volet « gestion économe de l'espace » de ce projet de modification :

- Le mode opératoire pour la détermination du compte foncier du Grand Amiénois ;*
- La non prise en compte de la taille des SCoT, et de leur composition mono ou multi EPCI, dans les indicateurs de l'analyse multicritère sur lesquelles la clé de répartition de la territorialisation est construite pour un tiers.*
- L'absence de cohérence entre, d'une part, le rôle que le SRADDET accorde à Amiens Métropole en tant que relais métropolitain pour le versant sud de la région et, d'autre part, le manque de considérants particuliers en matière de foncier affecté au développement de la communauté d'agglomération ;*
- La disparition de la définition de la « tâche urbaine » et des « dents creuses » qui était contenue dans le SRADDET ;*
- Le manque total de transparence dans la détermination de l'enveloppe foncière destinée à la « couverture » des projets d'envergure régionale, mais aussi l'usage de réserve foncière qui est envisagée à cette fin et qui ne répond pas aux obligations réglementaires.”*

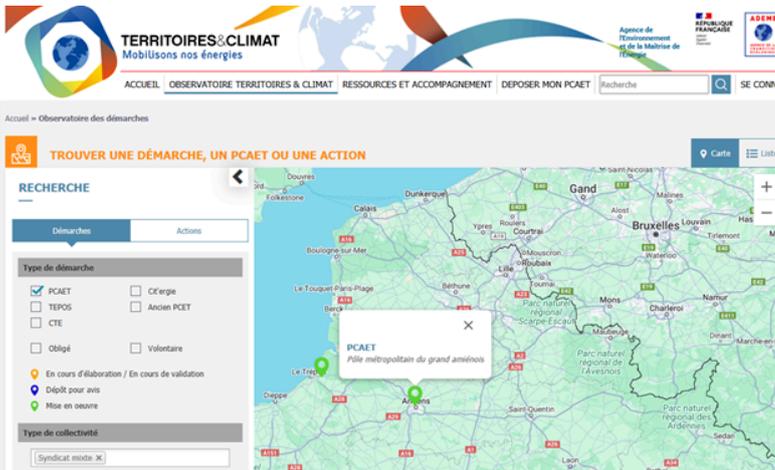
2. PCAET



Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

(Adoption le 26 juin 2023)

Référencement du PCAET du Grand Amiénois sur la plateforme ADEME :

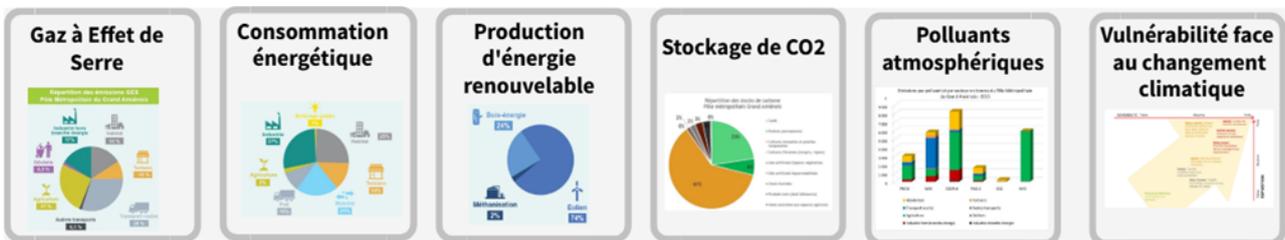


Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.territoires-climat.ademe.fr/observatoire>

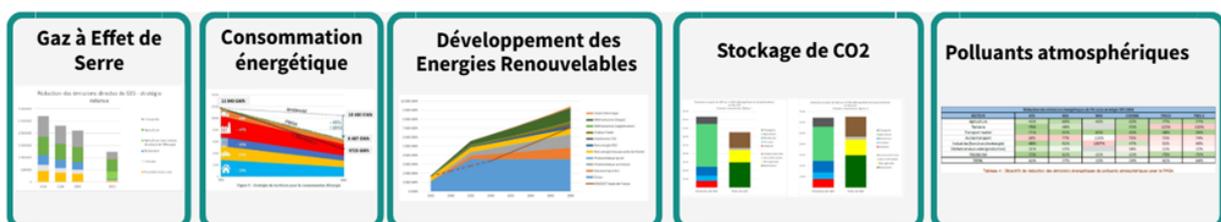
Le Plan Climat concerne tout le monde : habitants, associations, entreprises, collectivités... C'est l'outil qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire afin de lutter et de s'adapter aux changements climatiques.

Huit établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se sont rassemblés dans un Pôle métropolitain pour relever le défi de la transition écologique. C'est ainsi que le PMGA a élaboré et pilote à leurs côtés le Plan Climat depuis 2018.

Diagnostic territorial établi en 2019 :



Stratégie territoriale établie en 2020 :



2. PCAET



Elaboration et validation du programme d'actions de 2021 à 2023 :

Programme d'actions 2022-2027

La feuille de route PCAET est déclinée dans les 7 communautés de communes et la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole en utilisant la démarche "Territoire Engagé pour la Transition Écologique".

1- Tous Acteurs de la transition écologique

2- Transition de l'agriculture et aménagement durable

3- Un territoire à énergie positive

4- Une mobilité optimisée et partagée

5- Développement économique en transition

6- Faire mieux avec moins

7- Qualité de vie et bien être collectif

FutureproofedCitié
Toutes les actions publiées sont visibles ici

Le PMGA, dans son rôle de coordonnateur et de porteur du PCAET, organise ou participe régulièrement à différentes réunions afin d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs et atteindre les objectifs fixés.

-  Réduire de **-45%** la **consommation énergétique** d'ici 2050, passant de 11 840 GWh (en 2012) à 6487 GWh.
-  Produire **+ d'énergies renouvelables** pour atteindre **146% de la consommation** soit une production de 9 484 GWh
-  Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour **atteindre la neutralité carbone** soit environ **-70%** et viser le 2 Tonnes équivalent CO₂ par habitant
-  **Stocker 100% des émissions de carbone** que l'on ne peut pas éviter soit augmenter par 3 les capacités de stockage.

Commission Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Co-Présidée par M. Hubert CAPELLE et M. Michel WATELAIN - 23 membres

Chaque commission est précédée d'un point avec les élus qui co-président.

- 2 février 2024 sur l'agroforesterie et la géothermie.
- 25 juin 2024 sur les avancées du PCAET.

Réunions mensuelles avec les EPCI

Mis en place lors de l'élaboration du PCAET, les points mensuels de coordination avec les référents PCAET des EPCI se tiennent prioritairement les lers jeudis du mois. L'objectif étant d'y implémenter les feuilles de route transition écologique de chacun.

En 2024, 9 réunions sur l'année ayant permis de travailler sur les sujets transversaux du Plan Climat comme par exemple :

- Biomasse filière énergie grâce à TE 80.
- Budget vert et Matériaux Biosourcés avec l'appui du CD2E dans le cadre de l'adhésion du PMGA.

Le Contrat d'Objectifs Territorial (COT)

Un engagement de tous pour la Transition écologique

Pour rappel :

Le PMGA a signé en novembre 2021 ce contrat avec l'ADEME afin de déployer la Transition Ecologique sur l'ensemble du territoire du Grand Amiénois. (Démarrage opérationnel le 1er avril 2022).

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

TERRITOIRE ENGAGE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

- Gros COT, gros DEFI !
- Le PMGA : un pilote pour animer et coordonner l'ensemble du travail
- Une opportunité pour mutualiser les actions
- Une visibilité remarquable sur la transition écologique (et pour l'ADEME 😊!)
- Une possibilité d'accompagnement sur les points à renforcer

Ce COT est le plus grand de France car il est composé de 8 collectivités.

Les EPCI

Pour rappel :

Le Contrat d'Objectifs Territorial est la déclinaison des actions du Plan Climat à l'échelle de chaque territoire. Cette démarche s'appuie uniquement sur les compétences de l'EPCI. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue de la Transition Ecologique visant à consolider et développer la transversalité nécessaire entre les services de l'EPCI, entre l'EPCI et ses communes et entre les EPCI du PMGA.



Les 8 EPCI se sont engagés volontairement dans cette démarche de transition écologique reposant sur deux référentiels :

- « climat air énergie » qui consiste à réduire nos consommations d'énergies fossiles, développer les énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'air.
- « économie circulaire » qui consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des flux. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique circulaire.

LE PMGA

Le PMGA a pour mission d'animer la dynamique territoriale et d'accompagner les collectivités sur ces 4 années.



Dans le cadre de ce contrat d'objectifs, le PMGA doit lui aussi atteindre des objectifs afin d'accompagner au mieux les EPCI dans le développement de cette transition écologique.

Le PMGA en accord avec l'ADEME a délibéré le 26 juin 2023 sur 4 objectifs qu'il doit atteindre d'ici la fin du contrat à savoir mars 2026 :

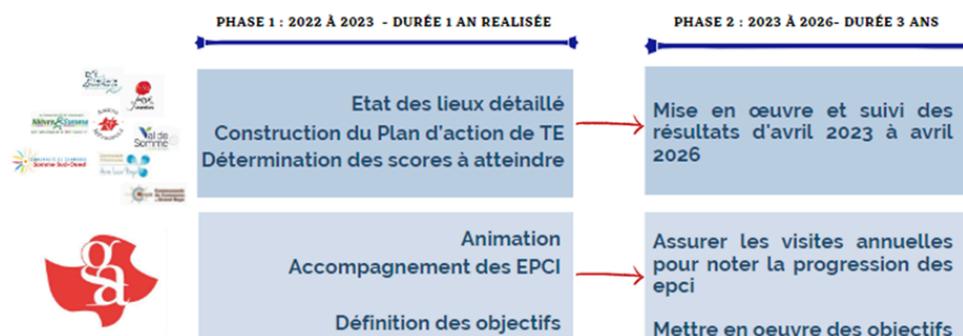
- Mener une étude de programmation et de planification des matières (E2PM) E2PM lancée en 2024 avec choix du prestataire : INDDIGO et NEGAWATT. Ils se sont groupés pour démarrer la mission en janvier 2025.
- Faire émerger 3 projets d'écologie touristique et territoriale. Cet objectif a été mis en place dès le démarrage des assises du tourisme programmées le 12 février 2024.
- Engager le PMGA dans un contrat « Territoire Engagé pour la Nature » TEN programmé pour début 2025. Plusieurs réunions avec CANOPE d'Amiens. En 2024, le diagnostic a été élaboré. Il sera présenté aux référents du PCAET et soumis à la délibération des élus fin 2025.
- Avoir au moins 20 acteurs du territoire qui valorisent leurs actions de transition écologique sur FUTUREPROOFED Cities. FPC était en fonction avant le démarrage du COT. Cet objectif est atteint depuis fin 2024. Le PMGA s'est rendu au Futureproofed talk, le 1er février 2024 à Bruxelles pour échanger sur les évolutions de la plateforme.

UNE ANIMATION DE LA DYNAMIQUE TERRITORIALE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2024

Pour rappel : Un accompagnement des territoires par le PMGA a permis de construire les premiers plans d'actions sur la base des états des lieux réalisés, des diagnostics territoriaux existants et des orientations et politiques structurantes.

En 2024, 8 EPCI ont construit leur plan d'actions de transition écologique selon la démarche proposée par l'ADEME.

Une dynamique de 4 ans qui se décompose en deux phases :



La phase 1 - du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. La démarche de « Territoire Engagé Transition Ecologique » a été lancée officiellement auprès des 8 EPCI dont 1 est déjà dans ce genre de démarche d'amélioration continue. En effet, la CA Amiens Métropole est engagée dans Cit'ergie depuis plus de 4 ans et dans un CODEC et a rejoint cette dynamique en mars 2023 ce qui correspond à la fin de la phase 1.

La phase 2 - du 1er avril 2023 au 31 mars 2026. Chaque année, une visite annuelle permettant d'évaluer les avancées de chaque plan d'actions est réalisée par EPCI. Les visites annuelles sont programmées sous forme d'un comité technique et restituées sous forme de comité de pilotage.

IMPLICATION ET COOPÉRATION

Les EPCI sont maintenant dans la mise en œuvre de leur plan d'actions de transition écologique. Le PMGA poursuit son accompagnement au travers des visites annuelles au sein de chaque collectivité afin d'actualiser et de valoriser et poursuivre leurs avancées de transition écologique.

En 2024, les EPCI sont entre leur deuxième et troisième année du COT.

PILOTAGE TECHNIQUE ET SUIVI DES ACTIONS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN 2024

12 réunions de coordination PCAET/COT

Régulièrement des points d'échanges entre la responsable du PCAET/ la directrice du PMGA et du COT ont eu lieu afin de coordonner l'avancée du PCAET et du COT.

7 réunions de coordination entre le PMGA et les Bureaux d'études sélectionnés par l'ADEME

Afin de maintenir une dynamique de la démarche CAE et ECI et un suivi permettant d'évaluer l'avancée de la phase 2.

18 réunions de coordination entre le PMGA et l'ADEME des Hauts-de-France

Afin de suivre l'avancée de la démarche, de faire part des interrogations ou des difficultés rencontrées et d'assurer des échanges avec le référent ADEME.

Des rencontres avec des acteurs clés communs aux 8 EPCI du territoire ont lieu également tout au long de l'année.

Journée du Climat

Le 8 décembre 2024, le PMGA a mis en place un atelier de sensibilisation «Inventons nos vies bas carbone» animé par TEMPERENS. Au total, 15 agents sensibilisés.

COMITÉ DE PILOTAGE DU CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL



Le comité de pilotage a pour objet de partager avec les élus des 8 EPCI, les avancées de la démarche « Territoire engagé pour la Transition écologique ». Il s'est tenu le 11 décembre 2024 à Amiens en présence de ADEME des Hauts-de-France et Territoire d'Énergie de la Somme.

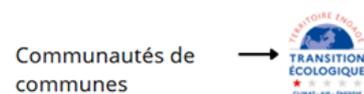
Les territoires ont partagé leurs retours d'expériences et mis en avant leurs avancées en termes de transition écologique.

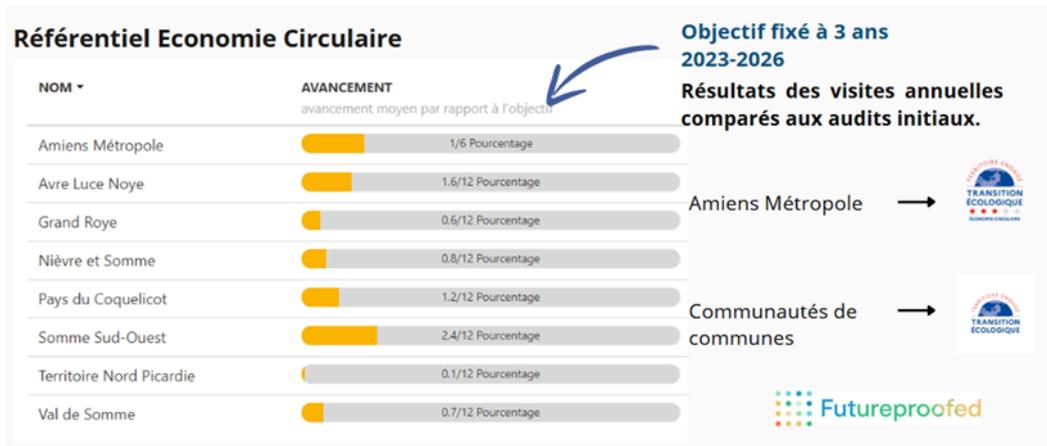
Référentiel Climat Air Énergie

NOM	AVANCEMENT avancement moyen par rapport à l'objectif
Amiens Métropole	2,4/8 Pourcentage
Avre Luce Noye	3,23/12 Pourcentage
Grand Roye	2,6/12 Pourcentage
Nièvre et Somme	1,3/12 Pourcentage
Pays du Coquelicot	7,2/12 Pourcentage
Somme Sud-Ouest	1,1/12 Pourcentage
Territoire Nord Picardie	2,4/12 Pourcentage
Val de Somme	2,7/12 Pourcentage

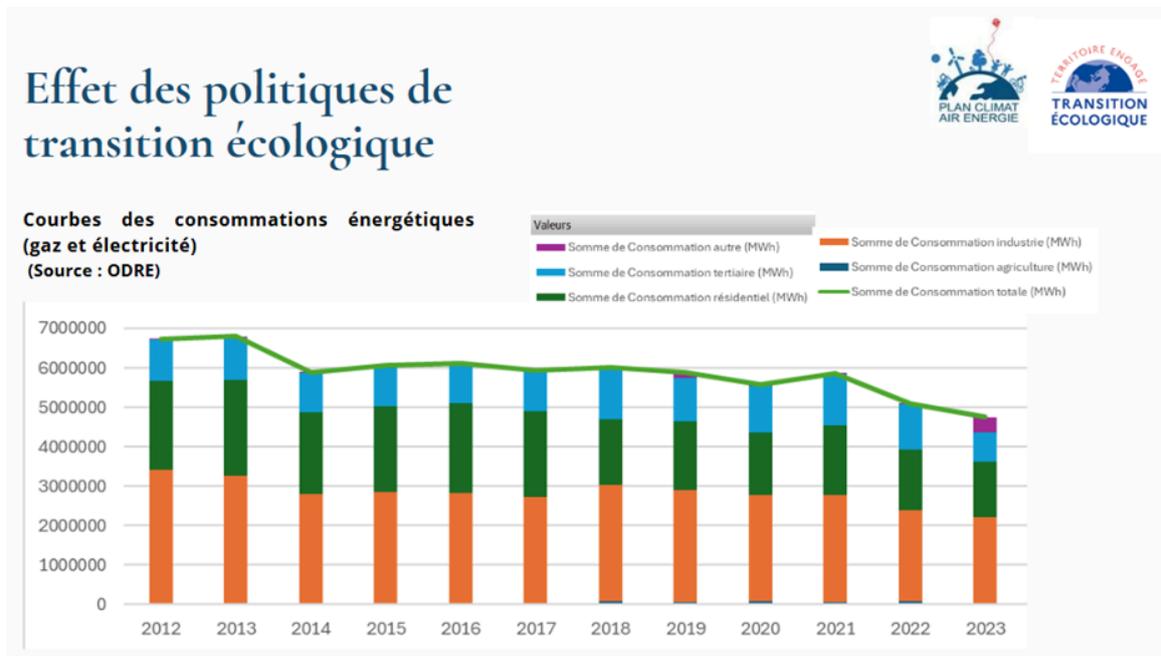
Objectif fixé à 3 ans
2023-2026

Résultats des visites annuelles
comparés aux audits initiaux.





Et cela se traduit par une baisse des consommations énergétiques :



FAVORISER LA COMMUNICATION

Le PMGA assure une communication au travers de ses instances et des EPCI qui le composent. Les 6 domaines de la démarche "climat air énergie" et les 5 domaines de la démarche "Economie Circulaire" mettront en avant la communication et les coopérations mises en place.

ACCUEIL • PÔLE METROPOLITAIN • CONSEIL DE DEVELOPPEMENT • PLAN CLIMAT •
 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - SCOT • DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE • TOURISME •
 TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE • NOUS CONTACTER

Comprendre et Booster la TRANSITION ECOLOGIQUE de notre territoire !

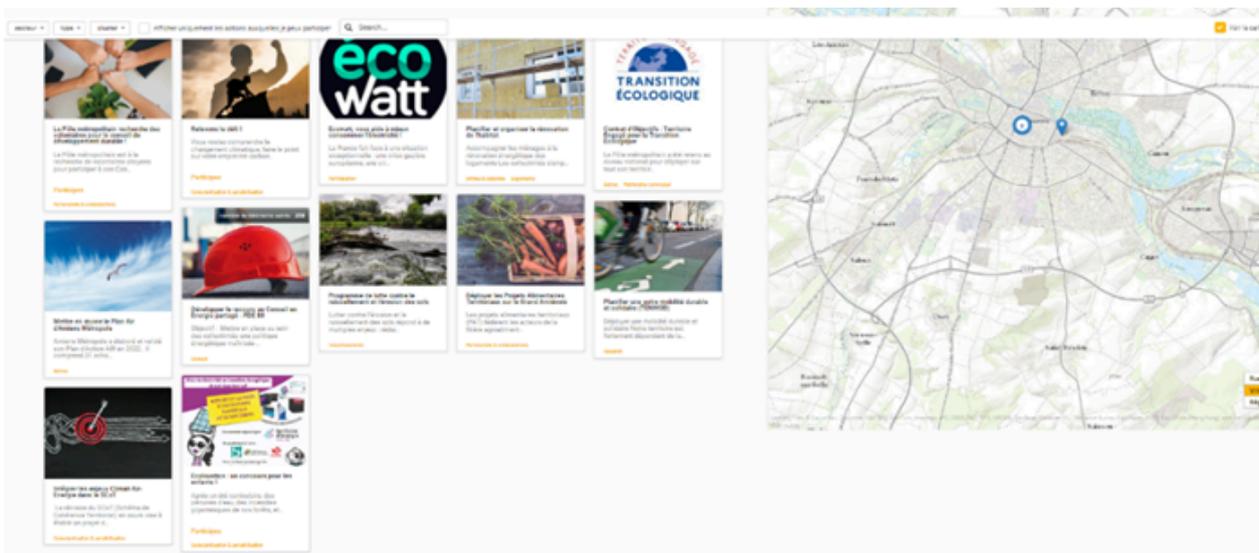
Un Contrat d'Objectifs Territorial a été signé entre le Pôle métropolitain du Grand Amiénois (le Pôle) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise des Energies) afin d'accompagner les 8 intercommunalités du territoire dans leur transition écologique. Lancement du programme le 1er avril 2022 !

ACQUISITION D'UN OUTIL INNOVANT POUR LE PILOTAGE DES PLANS D'ACTIONS

Consultation et lancement du marché concernant l'abonnement à la plateforme numérique dédiée au plan climat Futureproofed. C'est une plateforme de gestion des émissions de carbone collaborative.

L'utilisation permet le suivi des actions de transition écologique inscrites dans le PCAET que ce soit individuellement sur les plateformes des EPCI ou collectivement sur la plateforme du compte groupe. Le compte groupe agrège l'ensemble des actions et mesures utilisées par les différents acteurs du territoire. Les actions apparaissent sur le site soit en attente, en cours ou réalisée. Cet outil permet également de référencer les actions des partenaires externes (TE 80, AMSOM Habitat, ...).

Futureproofed permet également de communiquer. La plateforme permet de générer automatiquement des pages publiques permettant de présenter les actions inscrites dans les différents plans d'actions. Elle a été utilisée lors de la consultation publique pour partager les actions du PCAET.



Amiens Métropole et ville d'Amiens

Un plan en 61 actions CAË et 38 actions ECI



Un troisième cycle de démarche "Territoire engagé pour la transition écologique" prometteur !



- S'appuyer sur les actions du territoire : Atelier de l'EIT mené par la CA AM
- Le PMGA a fait se rencontrer AMSOM et REEMPRO pour passer à l'action concrète
- Aujourd'hui des travaux de déconstruction et de recours à de l'insertion vont commencer et ancrer l'ECONOMIE CIRCULAIRE !

La CC Nièvre et Somme

Un plan de 46 actions dont 9 concernent l'économie circulaire



- La réalisation d'audits énergétiques et diagnostics chauffage pour plusieurs bâtiments avec scénarios d'amélioration intégrant les EnR,
- L'équipement de Vélo Assistance Electrique par l'office du tourisme,
- Les avancées des actions concernant les déchets =>rencontre entre Trinoval et le Plateau Picard nord et l'harmonisation des consignes),
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La CC du Grand Roye

Un plan de 30 actions dont 8 concernent l'économie circulaire



- Mise en place d'un tableau de suivi énergétique,
- Réalisation des audits des bâtiments
- Démarche de recyclage foncier,
- Recrutement d'une personne en charge de l'éducation au développement durable,
- Raccordement au réseau de chaleur de Montdidier du siège de la CC du Grand Roye.
- L'opération programmée de l'Amélioration de l'Habitat

La CC Avre Luce Noye

Un plan de plus 80 actions climat air énergie et économie circulaire



- Récupération de chaleur sur les fumées de la piscine pour préchauffer l'eau et/ou l'air
- Création via le département d'espaces naturels sensibles (ENS) sur le territoire dans le but de sanctuariser ces espaces, accompagnement des acteurs du tourisme
- Crèche de Moreuil en matériaux biosourcés - lancement du chantier
- Sensibilisation à l'agroforesterie
- Développement des composteurs partagés dans les gros bourgs et dans les cantines
- Travail d'intégration de la démarche COT TETE dans les fiches de poste

La CC Val de Somme

Un plan de 51 actions dont 33 concernent le climat, l'air et l'énergie et 18 concernent l'économie circulaire



- Déconstruire au lieu de démolir et reconstruire : projet de réhabilitation Friche MAILCOTT et Maison Eclusière, futur Office de Tourisme
- Lancement de l'Atlas de la biodiversité,
- Avancée du PLP DMA,
- Déploiement du réseau de chaleur qui alimente une bonne partie des bâtiments de la CC VS (dont le nouveau bâtiment du siège),
- Inauguration de la STEP de Sailly-le-Sec (traitement par roseaux, panneaux PV, chèvres...),

La CC Pays du Coquelicot

Un plan de plus de 80 actions climat air énergie et économie circulaire



- Lancement du Schéma Directeur des Energies avec la FDE 80 en septembre 2023
- Volonté de densification dans le plui via les anciens cours de ferme en milieu bâti
- Construction du nouveau siège sur une friche RE2020, Photovoltaïques, îlots de fraîcheur, géothermie...
- Création d'une ressourcerie et d'un repair café
- Création d'une réserve ornithologique
- Réflexion sur l'intégration de la TE dans les fiches de poste

☆ Assistance à maîtrise d'ouvrage : schéma directeur des énergies renouvelables du territoire du pays du coquelicot.

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Client : [Publication Documentaire de l'Énergie de la Somme](#)

Plan N° : 2023/001/2023

📍 FDE 80

📞 Mise en ligne : 09/07/2023

📄 Études, Matériaux d'œuvre, Contrôle

🕒 Date limite de réponse : 21/07/2023

📄 Procédure adaptée

La CC Somme Sud Ouest

Un programme de 50 actions, évolutif au fur et à mesure de la démarche



- L'animation d'un programme d'intérêt général pour massifier la rénovation des logements,
- L'apport d'expertise et la réalisation concrète de solutions ciblées de lutte contre le ruissellement en régie
- L'animation d'un programme alimentaire territorial labellisé « niveau 2 »
- La mise en place de pratiques éco-responsables dans la gestion des crèches avec en particulier l'obtention du label ECOLOCRECHE pour les Frimousses (Poix-de-Picardie)
- Les efforts de réduction de l'empreinte environnementale des services
- Les actions de sensibilisation aux enjeux de transition liés aux jardins et aux plantations

La CC Territoire Nord Picardie

Un plan de 60 actions climat air énergie et économie circulaire

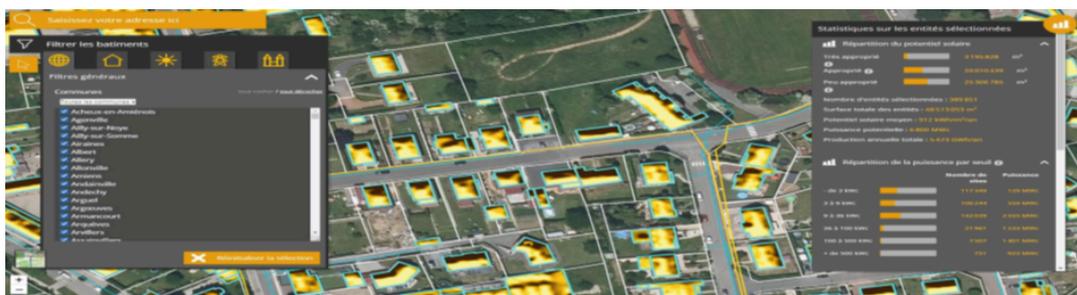


- Intervention sur l'économie circulaire pendant la conférence des maires de la CCTNP
- Mise en place de la tarification incitative sur le territoire en vue de réduire la quantité de déchets dès 2023,
- Lancement du projet de création du réseau de chaleur de Doullens (6,5 kms, 1250 éq logements) avec raccordement de la piscine,
- Déconnexion des eaux pluviales sur une surface de 5ha en amont de la STEP de Villers bocage et mise en place de la taxe GEMAPI,
- Transformation d'une friche (St Pierre) à Beauval en logements sociaux, étude OPAH et OPAHRR

CADASTRE SOLAIRE DU GRAND AMIÉNOIS

Le PMGA a élaboré un cadastre solaire et un plan solaire pour le Grand Amiénois afin de développer des projets solaires en apportant des éléments techniques et de communication.

<https://grandamiinois.cadastre-solaire.fr>



Capture écran de l'interface privée pour aider les EPCI dans leurs propres projets



Capture écran de l'interface publique pour accompagner les projets des particuliers et professionnels

En 2024, le PMGA a finalisé :

- Le cadastre solaire grand public ;
- Le guide pédagogique du solaire ;
- Le mode d'emploi interface public ;
- Le flyer de communication.

PROGRAMME INTERREG VI BUILD VALUE FRANCE WALLONIE VLAANDEREN

Le PMGA est partenaire opérateur dans ce programme qui concerne les matériaux bio et géo-sourcés.



CONTRAT DU 1ER JUILLET 2024 AU 30 JUIN 2028

En février 2024, il a reçu un “feu vert” pour promouvoir l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

Il est composé de 5 modules de travail dont :

- Caractériser et évaluer les éco matériaux afin de faire prendre conscience de la valeur des éco-matériaux, de leur technicité.
- Former et orienter afin de guider à la construction durable. Le PMGA s’est engagé à acquérir un outil de stockage carbone et à participer au développement d’un démonstrateur mobile sur les biosourcés.
- Accompagner et actionner le changement de comportements afin de passer de l’exception à la norme.

Résultat :

1 coordonnateur et 10 partenaires dont 5 en France et 3 sur le territoire du PMGA qui démarrent ce programme pour faire connaître et utiliser les matériaux bio et géo-sourcés.

- CD2E
- Université d’ARTOIS
- Pôle métropolitain du Grand Amiénois
- FRD CODEM
- Amiens Métropole

LE PMGA, ACTEUR DES RÉSEAUX

Participation aux différents réseaux pour un partage d'expériences et d'informations :

- Réseau régional des PCAET
- Futureproofed Cities (réseau international des porteurs de plan climat)
- Réseau régional Adaptation au changement climatique
- CD2E
- Centre de Ressource du Développement Durable (CERDD)
- Observatoire Climat (adhésion réalisée en 2022 par délibération du 15 mars 2022)
- Observatoire des déchets en Hauts de France
- Observatoire de la qualité de l'Air
- Réseau COM EIT
- Groupe Clim'agri
- Réseau « Elus pour Agir »
- Synapse



Faire comprendre et intégrer les enjeux du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) ainsi que la révision du Schéma de Cohérence du Territoire (SCoT).

Participation aux groupes de travail préparatoires et à la commission SCoT afin de partager avec les techniciens puis les élus les diagnostics et la stratégie PCAET.

3. CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Conseil de Développement Durable en Commun
Grand Amiénois

Faits marquants :

A la suite des années 2022 et 2023 qui ont été consacrées à l'écriture d'une nouvelle organisation (charte et règlement intérieur) et au renouvellement des listes des membres du CDD, l'année 2024 a été marquée par les faits générateurs suivants :

- Nomination de Philippe MAGNIER comme nouveau Président du CDD en février 2024.
- Arrivée d'un animateur à temps plein début avril 2024.
- Organisation et tenue d'une réunion plénière le 6 mai 2024 pour la remobilisation des membres et le lancement effectif de Groupes de Travail.
- Mise en exploitation du logiciel collaboratif Whaller acquis depuis 2023.

BUREAU DU CDD ET RÉUNION PLÉNIÈRE DE MAI 2024 :

Les membres du Bureau du CDD se sont réunis 4 fois au cours de l'année 2024 (février, avril, mai, septembre) pour :

- Préparer la réunion plénière du 6 mai 2024.
- Acter le démarrage effectif de plusieurs Groupes de Travail et des travaux thématiques (1 saisine et 7 auto-saisines).

Au cours de la réunion d'avril 2024, les membres du Bureau ont demandé à simplifier les procédures et les différents types de groupes (ateliers, groupes de travail, etc...) pour que le CDD devienne compréhensible aux yeux de ses membres et qu'il soit plus actif et productif.

La réunion plénière du 6 mai 2024 a permis de réunir 35 personnes (sur les 115 membres répertoriés en 2023 et invités) pour leur présenter une équipe opérationnelle en place ; ce qui permet de lancer les travaux concrètement.

Beaucoup d'interventions de membres ont permis de constater que la mobilisation reste forte pour au moins une partie des effectifs du CDD.

Ce sont au total 8 Groupes de Travail qui ont été constitués d'une cinquantaine de volontaires.

Les GT ont été réunis chacun pour la première fois entre fin mai et début juillet 2024 ; puis régulièrement au cours du second semestre 2024 pour l'avancement des travaux respectifs ; soit au total :

- Une vingtaine de réunions des GT.
- Ainsi que 14 rendez-vous préparatoires avec les intervenants dans les GT.

GROUPES DE TRAVAIL ET PLATEFORME COLLABORATIVE WHALLER

Les Groupes de Travail et leurs travaux sur l'année 2024 sont :

Alimentation saine et durable

Les membres se sont auto-saisis de la problématique de la précarité alimentaire des étudiants. (Sujet encore en cours de travail sur 2025)

Démocratie participative

Compte tenu de la thématique plus singulière de ce GT au sein du CDD, les membres ont réfléchi sur le recours à la démocratie participative dans le Grand Amiénois. Ils ont conclu au besoin de clarté de la position des élus du Pôle métropolitain quant à l'utilité et au recours à ce GT.

Eau

C'est l'actualité de fin mai 2024 et les précipitations torrentielles sur l'Est amiénois qui ont amené ce GT à se constituer en urgence, sur la problématique des coulées de boue dans la zone rurale de l'Est amiénois.

Mobilité

Ce Groupe de Travail s'est penché sur la question de la sécurité routière des piétons et des cyclistes sur les routes secondaires du Grand Amiénois.

Réussite éducative

Ce GT a été destinataire d'une saisine, portant sur l'égalité des chances des jeunes vis-à-vis de Parcoursup.

Transition énergétique

Urbanisme

Les thèmes respectifs des travaux de ces 2 GT («Parcours administratif et financier pour la rénovation thermique de son logement» et «Valorisation patrimoniale face aux contraintes réglementaires») ont conduit à traiter les 2 sujets conjointement.

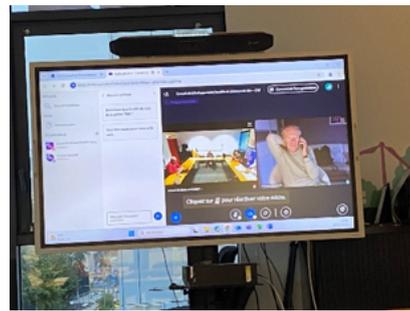
Tourisme

Le GT Tourisme a efficacement travaillé sur le devenir du tourisme de mémoire de la 1ère Guerre Mondiale auprès des jeunes générations, puisque le rapport final a été remis dès la fin octobre 2024 au Président du Pôle métropolitain.

Le rapport final a été remis fin octobre 2024 au Président du Pôle Métropolitain.

Une diffusion externe (en format papier) de ce rapport a été réalisée fin janvier 2025 auprès des Présidents des EPCI du Pôle Métropolitain, des députés et des sénateurs de la Somme, ainsi que du Président du CESER Hauts-de-France, et des présidents des commissions Développement économique et Tourisme du CESER.

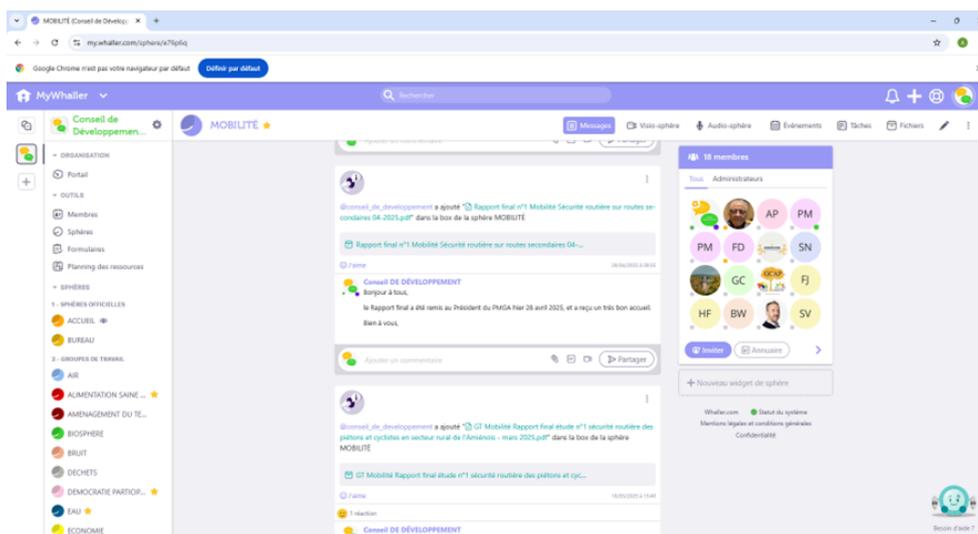




Premières réunions avec des intervenants externes et participation aux réunions par Whaller

L'année 2024 a été marquée par la remise en service de la plateforme collaborative Whaller. Elle compte dorénavant plus de 50 utilisateurs répartis dans les différents groupes thématiques ainsi que le Bureau.

Ce lien numérique entre les membres du CDD leur permet de se rejoindre distinctement par Groupe de Travail (ou Bureau) pour y déposer ou lire des documents, mais aussi pour participer aux réunions à distance en visio.



La plateforme compte 8 sphères actives de Groupes de Travail (+ Bureau) qui contiennent chacune :

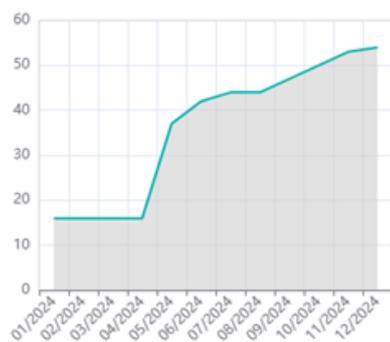
- La liste des participants inscrits.
- Les comptes-rendus des réunions.
- Une revue de presse (essentiellement régionale) liée à la thématique de la sphère.
- Une revue de presse (essentiellement régionale) liée à la thématique du travail en cours.
- Lorsque c'est le cas, le Rapport final et liste des diffusions.
- L'agenda des réunions programmées.

Les statistiques suivantes concernent la sphère générale de Whaller ; les résultats peuvent varier par rapports aux résultats individuels de chaque sphère de Groupe de Travail.

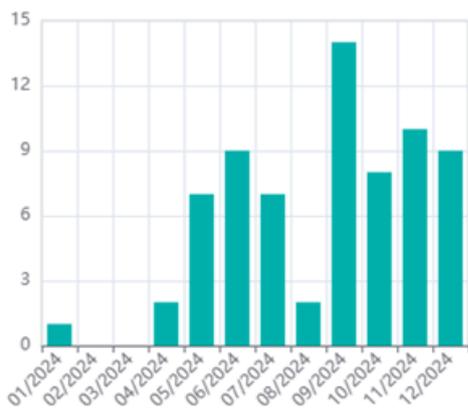
A la suite de la réunion plénière, de l'organisation et de la mise en route effective des réunions thématiques, l'activité sur Whaller a effectivement démarré.

Suivi des utilisateurs

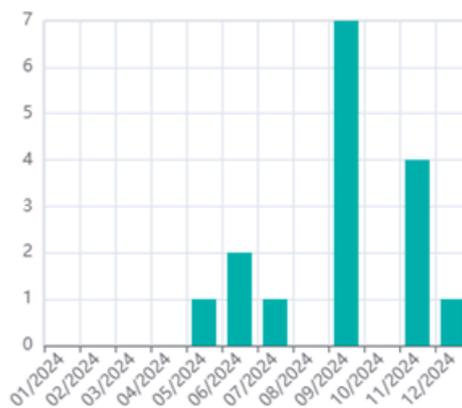
54 Inscrits



28 Visiteurs uniques



9 Contributeurs



Outre les visites sur différentes sphères du site, il est possible d'apporter des contributions (documents, messages...).



Visite thématique de site :

Parallèlement aux travaux des GT, une visite a été organisée le 15 novembre 2024 sur le thème des matériaux durables :

- Rencontre et visite du CODEM – LE BATLAB, qui est un organisme local spécialisé dans la conception, le test et la fabrication en petite série de nouveaux éco-matériaux de construction
- Puis visite d'un chantier d'AMSOM sur les quartiers Nord d'Amiens (quartier Saint Ladre) pour voir comment se fait la mise en œuvre, avec l'intervention de l'entreprise APPLI qui réalise les travaux d'isolation thermique par l'extérieur des immeubles concernés.

Cette double visite a permis de rassembler une dizaine de membres du CDD qui ont apprécié cette visite concrète sur les réalisations locales en matière de Développement Durable.



4. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CRTE



2024 a été l'année de réalisation des COP régionale et départementale dans lesquelles le CRTE s'inscrit.

COP Région Hauts-de-France

Le 6 décembre 2023, la Conférence des Parties (COP) régionale a eu lieu avec la présentation de la démarche nationale ainsi que des échanges sur la déclinaison au niveau régional de la stratégie en faveur de la transition écologique.

L'articulation de l'ensemble des démarches en cours sur le territoire est l'un des enjeux fort de la COP régionale. La planification écologique est un cadre collectif, pour articuler l'ensemble des politiques publiques et projets au service de la transition.

L'aboutissement de la démarche de territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France se matérialise par une feuille de route : elle est constituée d'une feuille de route générale, de feuilles de route thématiques (agriculture, alimentation, bâtiments, déchets, Énergie, eau, espaces naturels, industrie, mobilités, sobriété foncière) et du vivier des projets.

Le vivier des projets est une démarche que le PMGA a accompagnée en mobilisant, avec la sous-préfecture de la Somme, les EPCI de son territoire, permettant ainsi une bonne représentation régionale de nos territoires.

COP Départementale

Le 18 décembre le préfet de la Somme a lancé à la Conférence des parties (COP) du département de la Somme dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique, engagée au niveau régional le 6 décembre dernier. Il y a été rappelé l'enjeu national de neutralité carbone à horizon 2050, avec une première cible en 2030.

L'initiative « COP 80 » traduit la mobilisation collective pour mettre en œuvre la transition écologique. Elle a permis d'identifier les enjeux locaux, de partager les bonnes pratiques et de proposer des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire. Une Feuille de route opérationnelle a été élaborée. Elle s'appuie sur un diagnostic approfondi avec les collectivités, acteurs économiques et agricoles, associations et experts, et préconise des actions concrètes, adaptées aux réalités locales.

En novembre et décembre 2024, des groupes de travail auxquels le PMGA a participé se sont tenus : sobriété foncière et réindustrialisation, énergies, eau espaces naturels, logement et bâtiment durable, déchets, mobilité, alimentation.

Ces groupes, qui ont réuni de nombreux partenaires, ont permis, à partir des travaux précédents (identification des enjeux, des bonnes pratiques et du diagnostic partagé) de travailler aux actions prioritaires pour le département de la Somme en matière de transition écologique.

Impacts sur le CRTE

Le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique a été renommé, à cette occasion, le Contrat pour la Réindustrialisation et la Réussite de la Transition Ecologique. En effet, ce document cadre a pour vocation d'être le volet d'application et de suivi des actions issues des COP.

Dans la continuité et en complément de la circulaire du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique, une nouvelle instruction pour la relance des CRTE a été signée le 30 avril 2024 .

L'objectif est d'enclencher la seconde phase des contrats pour accélérer la concrétisation des projets locaux dont ceux issus des travaux de territorialisation de la planification écologique.

L'instruction rappelle les grands principes de la démarche CRTE et conforte ses finalités :

- Devenir le cadre de dialogue normal entre l'Etat et les collectivités.
- Organiser l'ensemble des champs de l'action publique autour d'un projet de territoire partagé.
- Accélérer la transition écologique notamment en traduisant en projets concrets les ambitions issues des COP régionales.
- Accompagner les projets locaux en organisant et ciblant les moyens financiers et en ingénierie.

En 2024, 34,5% du Fonds vert de la préfecture de la Somme a financé des projets des EPCI du PMGA, soit environ 2,7 millions d'euro.

Les EPCI du PMGA ont reçu des financements sur différentes mesures du dispositif Fonds Vert :

- Axe1-mesure «Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public»
- Axe1- mesure «Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux»
- Axe2-mesure «Prévention des inondations»
- Axe2- mesure «Renaturation des villes et des villages»
- Axe3- mesure «Développement du covoiturage»
- Axe3- mesure «Développement des mobilités durables en zones rurales»
- Mesure transversale «Ingénierie»

La répartition du Fonds Vert au sein du PMGA s'est fait comme ci-après :

	Fonds Vert	Nombre de projets
CCPC	288 267,85 €	6
CCVS	191 991,04 €	5
CCNS	501 375,81 €	6
COGR	377 614,98 €	4
CCSSO	70 971,60 €	5
CAAM	544 259,16 €	4
CCTNP	548 100,28 €	6
CCALN	177 190,54 €	7
Total	2 699 771,26 €	43

5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Communautés de communes Avre Luce Noye et Grand Roye

L'année 2024 se caractérise par :

Pour la **Communauté de communes Avre Luce Noye** :

- La mise en place au mois de juin d'un programme d'aides économiques à destination des Très Petites Entreprises de la CCALN, en partenariat avec le Conseil régional des Hauts-de-France, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).
- Des échanges avec une structure amiénoise pour un accompagnement sur le territoire de la CCALN concernant :
 - Le recueil des besoins des habitants du territoire via des ateliers « remontées des rêves » ;
 - le développement des initiatives locales : soutien à l'émergence et à la structuration de projets répondant aux besoins identifiés via l'organisation d'une manifestation locale prévue pour 2025.
- Le suivi des projets de création, de développement et d'implantation d'entreprises sur le territoire.

Pour la **Communauté de communes du Grand Roye** :

- La poursuite du travail engagé sur l'aménagement et la commercialisation d'une zone d'activités économiques de 3 hectares sur la zone industrielle ouest de Roye avec le suivi notamment des travaux de chantier.
- Le lancement et le suivi de l'appel à projets Economie Sociale et Solidaire pour l'année 2024.
- La poursuite du programme d'aides économiques aux entreprises.
- L'aide à l'organisation d'un café rencontre avec les entreprises en juin 2024.
- Le suivi de la convention de revitalisation pour le site Matines à Montdidier.
- Le suivi des projets de création, de développement et d'implantation d'entreprises sur le territoire.

6. MOBILITÉ

Le PMGA mène des actions en matière de mobilité afin de promouvoir et d'encourager les mobilités alternatives à la voiture individuelle thermique.

En ce sens, il est le relai d'information et d'actualité dans le domaine auprès des EPCI et crée une dynamique de travail et d'échange sur la mobilité.



1 Commission Mobilité : 15 février 2024

- Échanges sur le fonctionnement des comités des partenaires (composition, participation, sujets abordés...).
- Partage des avancées depuis la prise de compétence AOM.
- Projets de développement des mobilités douces et/ou du transport à la demande sur chaque EPCI.
- Questions et informations diverses.

COM/PAMS

En 2024 la Région a continué la démarche d'élaboration du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS), en co-pilotage avec le Département. Cela s'est traduit par l'organisation d'ateliers, de COTECH et de COPIL auxquels le PMGA a participé. La signature du document a eu lieu en décembre 2024 pour une application dès 2025, il se compose de 15 fiches action dont certaines qui identifient le PMGA comme partenaire.

A contrario, la démarche du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) a été suspendue le temps pour la Région de recruter une nouvelle chargée de bassin de mobilité. Cette élaboration reprendra en 2025 pour une signature du document prévue en 2025 également.

Pour rappel, Le Contrat Opérationnel de Mobilité traitera du transport de droit commun et de l'intermodalité tandis que le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire traite de l'accompagnement des personnes fragiles dans leurs mobilités du quotidien.



MOBILITÉ

EMC²

Réunions :

- 1 COTECH
- 1 COPIL
- 13 réunions de suivi



L'Enquête Mobilité, riche de nombreuses informations qualitatives recueillies au sein des ménages, est une source de données importante permettant des réflexions du domaine de la sociologie des transports, des déplacements, des activités et du fonctionnement de la ville.

Réalisation de l'enquête

L'EMC² du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a été confiée à la société ALYCE avec l'aide du CEREMA et de l'ADUGA. Elle était initialement prévue sur 12 semaines comprises entre le 10 octobre 2023 et le 27 janvier 2024 (hors semaine d'aléas). Celle-ci, s'est déroulée en 12 semaines pour le «volet face à face» et en 12 semaines et 3 jours pour le «volet téléphonique» dont 3 jours d'aléas dus aux blocages des agriculteurs et aux intempéries du mois de janvier 2024.

Il faut noter l'importance du plan de communication mis en place par le Pôle métropolitain tout au long des 4 mois de collecte pour le grand public au sein du périmètre d'enquête :

- Communiqué de presse avant le lancement de l'enquête (début octobre) ;
- Articles sur les sites internet, réseaux sociaux et applis du PMGA, des EPCI et des communes sur le démarrage de l'enquête ;
- Encart dans les journaux locaux ;
- Affiches, flyers, réseaux sociaux, AMETIS ;
- Courriers adressés en début et fin d'enquête auprès des Maires, Police municipale et nationale, des EPCI et de la Gendarmerie.

Cela a permis de pouvoir tenir les délais annoncés.

Pour la collecte téléphonique, 58 téléenquêteurs différents de ALYCE ont été formés pour réaliser le recueil de l'Enquête Mobilité avec une moyenne hebdomadaire de 32 téléenquêteurs producteurs par jour de collecte.

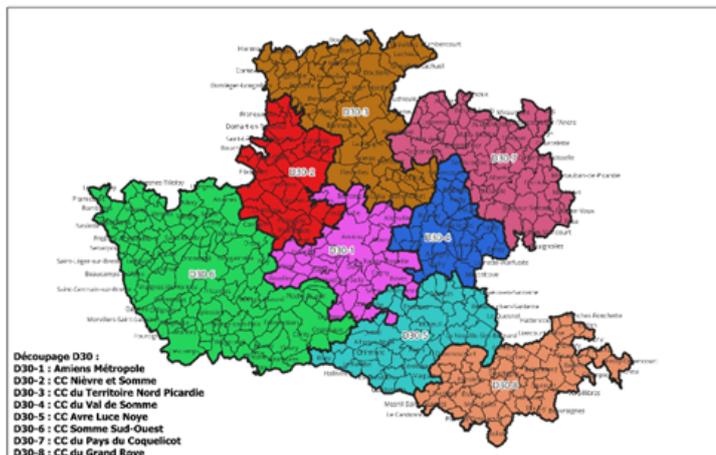
Pour la collecte en face-à-face, ALYCE avait mis en place comme moyen humain un chef de bureau principal, 3 gestionnaires d'équipe et 31 enquêteurs en moyenne par semaine.

Découpages d'exploitation

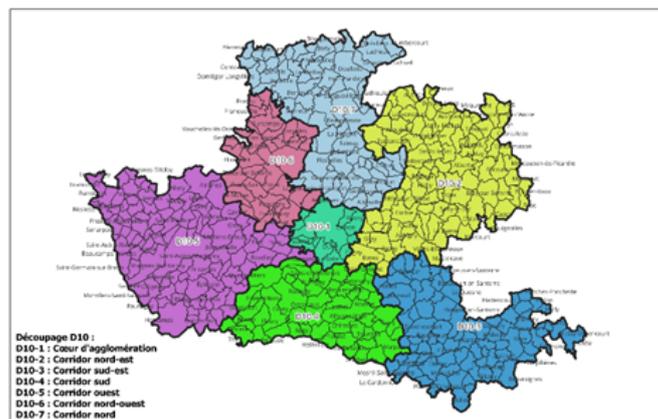
Selon la méthodologie du CEREMA, trois zonages ont été créés pour l'enquête du Grand Amiénois 2024 :

- 8 zones correspondant aux 8 EPCI (Zonage D30).
- 7 zones comprenant le cœur de l'agglomération et 6 zones en étoile autour de celui-ci, correspondant à des corridors d'infrastructures (Zonage D10).
- 2 zones correspondant à Amiens Métropole, et au reste du Grand Amiénois (Zonage D2).

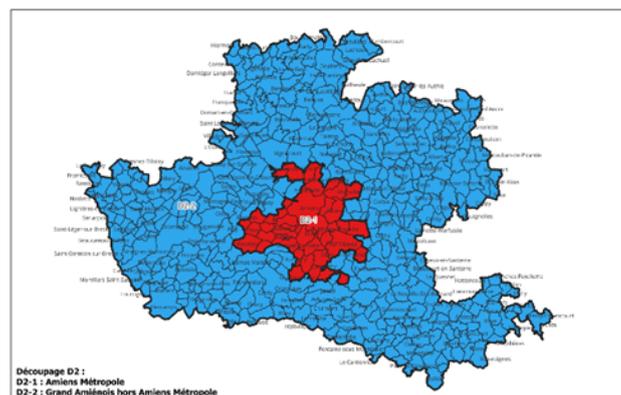
**Découpage D30 (8 zones)
EMC² Grand Amiénois 2024**



**Découpage D10 (7 zones)
EMC² Grand Amiénois 2024**



**Découpage D2 (2 zones)
EMC² Grand Amiénois 2024**



Contrôle des données

Le contrôle de la qualité des enquêtes s'est fait tout le long de la collecte ; le CEREMA a contrôlé le travail réalisé par ALYCE, de la préparation de l'enquête jusqu'au rendu des fichiers standard CEREMA.

Des réunions de suivi ont eu lieu chaque semaine pendant la phase de collecte. Ces réunions, fixées et animées par le Pôle métropolitain, se déroulaient entre le PMGA, ALYCE, le CEREMA, l'ADUGA et EPCI selon les sujets abordés. Chaque réunion de la semaine N dressait le bilan de la collecte de la semaine N-1. Plusieurs indicateurs clefs ont fait l'objet d'un suivi pendant ces réunions, en particulier la comparaison entre l'avancement théorique et l'avancement terrain en tenant compte des aléas.

Au total 13 réunions de suivi ont été organisées.

Au final, après avoir minutieusement examiné les fichiers chaque semaine, analysé les résultats et pris en compte les retours du PMGA ou du bureau d'études, le CEREMA conclut que le projet EMC² du PMGA répond aux critères de qualité et d'efficacité fixés par la méthodologie EMC². Les objectifs ont été atteints, et les mesures correctives ont été mises en place pour garantir la pérennité du système. Le Cerema valide ainsi l'EMC² du PMGA.

Suivi de l'enquête

En 2024, un comité technique a été réalisé le 23 septembre et un comité de pilotage le 1er octobre ; ces instances ont permis de faire le bilan de l'enquête et d'annoncer les tous premiers résultats d'exploitation.

A la fin de sa mission, ALYCE a remis au PMGA un dossier technique reprenant entre autres le questionnaire, le manuel de gestion, le rapport de réalisation et les courriers de communication.

Fin 2024, le CEREMA a remis au PMGA le rapport référent technique et méthodologique (RTM) validant la certification CEREMA de l'Enquête Mobilité.

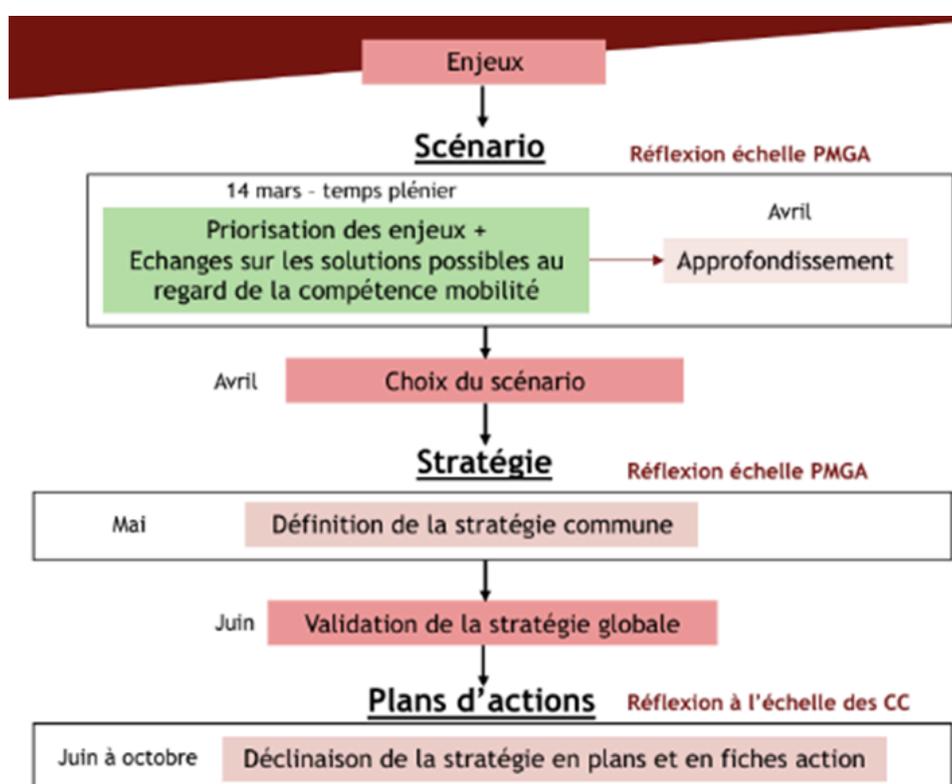
Stratégie globale de mobilité, 5 plans de mobilités simplifiés, 5 schémas directeurs cyclables

Réunions :

- 3 COTECH
- 3 COFIL
- 1 Temps plénier
- 5 Ateliers de septembre à décembre 2024

La Démarche d'une stratégie globale de mobilité déclinée en 5 Plans De Mobilité Simplifiés (PDMS) et 5 Schémas Directeurs Cyclables (SDC) est un projet financé à 50% par l'ADEME dans le cadre de l'AMI Territoire de Nouvelles MOBilités Durables (TENMOD).

Après la phase 1 de diagnostic finalisée fin janvier 2024, le schéma ci-après illustre les étapes de la phase 2 de 2024 partant des enjeux pour arriver au plan d'action.



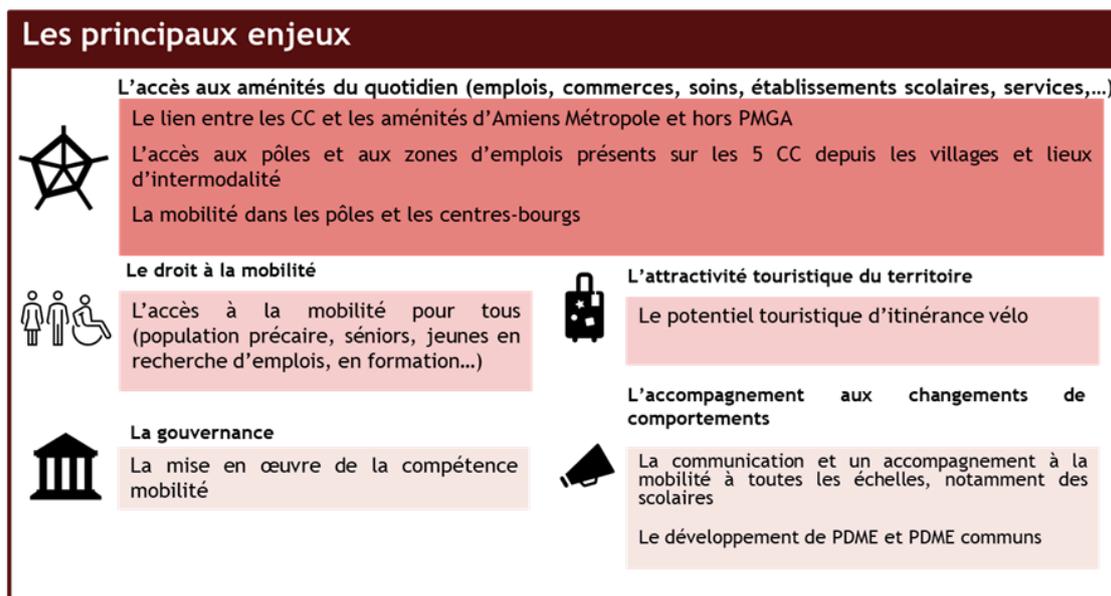
MOBILITÉ

Les enjeux globaux à l'échelle du PMGA

La réalisation du diagnostic a permis de distinguer cinq principaux blocs d'enjeux globaux de mobilité à l'échelle du PMGA :

- Un enjeu sur l'accès aux aménités du quotidien, quelles que soient les distances à parcourir (au sein des centres-bourgs, à l'intérieur des CC, ou en interactions avec les autres EPCI et les territoires extérieurs au PMGA).
- Un enjeu sur le droit à la mobilité pour tous, notamment pour favoriser le déplacement des personnes non motorisées pour l'accès à l'emploi, aux achats aux soins.
- Un enjeu sur l'attractivité touristique du territoire, notamment l'accès et le déplacement sur le PMGA des touristes à vélos.
- Un enjeu sur l'accompagnement aux changements de comportement.
- Un enjeu sur la gouvernance, en lien avec la prise de compétence mobilité.

Huit enjeux déclinés ont ensuite été formulés, découlant des enjeux globaux. Bien que ces enjeux répondent aux besoins des 5 Communautés de communes, certains territoires possèdent néanmoins des particularités, révélées par le diagnostic. Des enjeux spécifiques ont donc été identifiés et sont pris en compte pour mieux appréhender les spécificités de ces territoires.



Les enjeux ont été travaillés en COTECH du 16 janvier et validés en COPIL du 30 janvier 2024

MOBILITÉ

Les enjeux hiérarchisés

Afin de définir une stratégie, il a tout d'abord été nécessaire de hiérarchiser les enjeux précédemment formulés. Un temps plénier a été organisé à cet effet le 14 mars 2024 dans l'objectif de recueillir le positionnement des élus. Ce temps d'échange a réuni 23 participants, appartenant aux différents EPCI du PMGA.

Chaque participant pouvait sélectionner 3 enjeux parmi les 8 proposés. L'ensemble des enjeux ont été partagés par les participants puisque tous ont reçu des suffrages. Il a toutefois été noté une forte mobilisation sur 2 enjeux :

- L'accès aux pôles et zones d'emplois présents sur les 5 CC depuis les villages et lieux d'intermodalité (17 votes).
- Le déplacement des personnes non motorisées (précaires, seniors) notamment pour l'accès aux achats du quotidien et aux soins (12 votes).

Le tableau ci-après présente le nombre de votes obtenu par chaque enjeu :

ENJEUX	QUELLE PRIORITE A L'ECHELLE DU PMGA ?
L'accès aux pôles et aux zones d'emplois présents sur les 5 CC depuis les villages et lieux d'intermodalité	17 votes
Le déplacement des personnes non motorisées (précaires, seniors) notamment pour l'accès aux achats du quotidien, et aux soins	12 votes
La mobilité dans les pôles et les centres-bourgs	8 votes
L'accès à l'emploi et à la formation pour les jeunes ou les personnes en recherche d'emploi non motorisées	8 votes
Le potentiel touristique d'itinérance vélo	8 votes
Le lien entre les CC et les aménités d'Amiens Métropole et hors PMGA (Abbeville, Arras, Péronne,...)	7 votes
La communication auprès de tous les publics, l'accompagnement de la population, le développement de la culture des transports/covoiturage/modes actifs, aide à la mobilité	7 votes
La gouvernance : mise en œuvre de la compétence mobilité	4 votes



La stratégie globale de mobilité

La stratégie globale mobilité vise la cohérence des actions entre territoires pour assurer la continuité des parcours de mobilité et leur coordination pour optimiser moyens humains et financiers. Elle s'appuie sur les enjeux communs identifiés et validés en phase de diagnostic, leur hiérarchisation, ainsi que sur les apports des instances de pilotage et des séances co-construction (temps plénier du 14/03, Comité de pilotage de validation du scénario du 16/04). Lors de ces instances, les 8 EPCI du PMGA étaient représentés.

Cette stratégie s'appuie également sur les autres démarches en cours : la révision du SCoT, les démarches COM/PAMS menées par la Région Hauts-de-France et le Département de la Somme...

Pour les 5 Communautés de communes concernées par la démarche, la stratégie globale à l'échelle du PMGA se matérialise sous forme de plan d'action global.

Le plan d'action a été validé en instance de pilotage le 11 juin 2024.

Le plan d'action global à l'échelle du PMGA se décline en 3 niveaux :

- Des orientations stratégiques, traduisant les ambitions politiques et permettant de répondre aux enjeux formulés.
- Des axes de mise en œuvre, traduisant les principaux objectifs pour répondre aux ambitions.
- Des actions, présentant des solutions, sous forme de fiches actions.

La stratégie globale cyclable vise la cohérence des actions entre territoires pour assurer la continuité des parcours de mobilité. Elle s'appuie principalement sur les enjeux communs identifiés et validés en phase de diagnostic, et leur hiérarchisation. La stratégie se décline en :

- Schéma d'intention cyclable, avec l'identification et la hiérarchisation de liaisons cyclables. 5 liaisons jugées prioritaires par les EPCI font l'objet de fiches itinéraires spécifiques, avec des recommandations d'aménagements.
- Fiches actions complémentaires sur les services vélos.





Fiches action

Une fois la stratégie validée et déclinée en plan d'action, les EPCI ont pu travailler sur les fiches action.

Pour cela des ateliers de travail ont été tenus sur chaque CC, la liste des participants était laissée au choix des CC selon leurs habitudes de travail et le fonctionnement de leur territoire, avec des propositions du PMGA (service voirie, office du tourisme, département, services sociaux ...).

Chacun a pu s'exprimer sur les itinéraires cyclables, les services attendus et autres sujets des Plans De Mobilité Simplifiés et Schéma Directeur Cyclable.

Chaque atelier était divisé en 2 temps avec 2 méthodologies de travail : un temps PDMS et un temps SDC.



Atelier CCNS 26 septembre 2024

Atelier CICALN 12 décembre 2024



La validation des documents finaux est prévue pour fin juin 2025.

AVÉLO 3

Le PMGA a eu l'opportunité de candidater au programme AVELO 3 de l'ADEME, décision validée par délibération du Comité syndical du 1er juillet 2024.

Après les programmes AVELO 1 et 2, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et l'ADEME ont lancé le programme AVELO 3 en septembre 2023 afin d'accompagner 350 nouveaux territoires peu et moyennement denses dans la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable.

Ce nouveau programme financé à hauteur de 30 millions d'euros par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie et de 7 millions d'euros sur le budget ADEME, s'inscrit dans la dynamique du 2nd plan vélo et marche 2023-2027. L'ambition du programme est de faire du vélo un réel moyen de transport dans les déplacements du quotidien, sur l'ensemble du territoire, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Pour accompagner ses EPCI et animer la démarche de promotion des mobilités dites actives sur son territoire, le PMGA a été lauréat du programme AVELO3. Le programme étant destiné aux territoires peu denses, le PMGA est lauréat pour l'ensemble de ses Communautés de commune, Amiens Métropole n'est pas concerné par son nombre d'habitants.

L'animation de la démarche de mobilité active s'articulera autour d'une communication commune (création d'outils et de visuels...), d'événements récurrents (semaine de la mobilité, ciné-débats...), d'accompagnement du changement de comportement (éco-challenge, sensibilisation sécurité et équipement...), d'accompagnement des EPCI dans leur stratégie communication locale (transmettre l'information aux réseaux locaux...), de la sensibilisation de l'écosystème scolaire et de l'entreprise (plan de mobilité scolaire et plan de mobilité entreprise ...).

Le programme devrait commencer en 2025 pour s'étendre jusqu'en 2027.



7. TOURISME



Assises du Tourisme le 19 février 2024



Les assises du tourisme d'Amiens Cœur de Somme ont eu lieu le lundi 19 février 2024 au Quai de l'Innovation.

Ce temps fort avait pour objectifs de réunir les acteurs touristiques du territoire du Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour informer et réfléchir aux nouveaux enjeux du secteur, faire remonter les attentes et favoriser l'émergence d'initiatives collectives pour partager les valeurs de la destination.

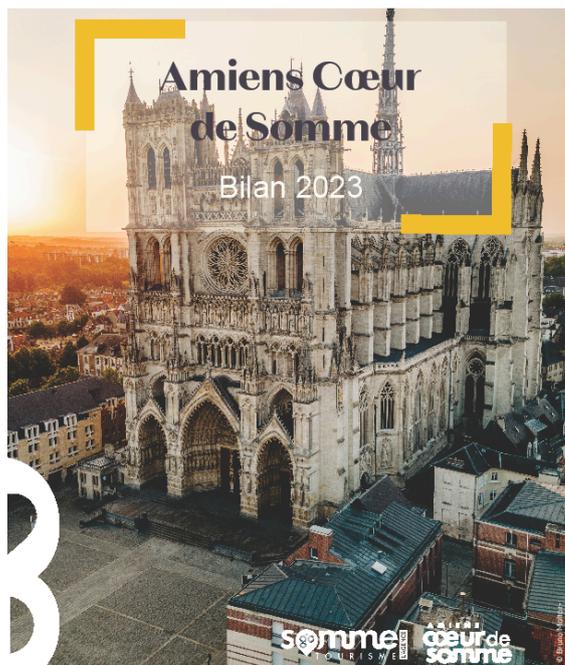
160 acteurs étaient présents sur cette demi-journée qui a été l'occasion de dresser un premier bilan de la stratégie touristique mise en œuvre sur le territoire et d'évoquer les projets à venir.

Une table ronde a permis d'aborder les enjeux liés à l'adaptation du tourisme au changement climatique par l'ADEME, d'aborder l'innovation comme un outil au service d'un tourisme régénératif par Hauts-de-France Innovation Tourisme et de présenter une solution digitale innovante s'appuyant sur le partage d'expérience, avec l'outil My Atlas.

La seconde séquence a réuni les participants sur des ateliers de création de séjours de 2 à 3 jours en sillonnant le territoire et répondants aux attentes de nos cibles de clientèles.



Observatoire du tourisme de la Somme et déclinaison à l'échelle d'Amiens Cœur de Somme



Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois s'est engagé, en lien avec le Département et les deux autres grands territoires Samariens, dans une démarche de création d'un observatoire du tourisme. Cette démarche collective a permis aux différents territoires de se doter d'outils de suivi et d'analyse du tourisme pour faciliter le pilotage de la stratégie et les prises de décision concernant les projets touristiques.

Ce groupe de travail est piloté par Somme Tourisme et cofinancée par le Département réunit les 3 grands territoires samariens (PNR Baie de Somme Picardie Maritime, Pôle métropolitain du Grand Amiénois, PETR Cœur des Hauts-de-France) et la Région Hauts-de-France. Il se réunit 3 à 4 fois par an selon l'actualité et les besoins des structures.

L'observatoire du Tourisme de la Somme recueille et traite les données des diverses sources que sont les Offices de Tourisme, les sites touristiques, les plateformes d'hébergement types gîtes, meublés, booking, AirBnB et l'INSEE pour l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air. Ces chiffres sont donnés uniquement à l'échelle départementale.

A la demande des membres de la commission tourisme du PMGA, un focus sur le territoire d'Amiens Cœur de Somme a été réalisé en partenariat avec Somme Tourisme pour le traitement des données et la mise en page d'un document sous format pdf de 34 pages, réalisé et diffusé aux 8 EPCI annuellement.

Afin d'obtenir les chiffres de fréquentation des hébergements touristiques (hôtels, campings et autres hébergements collectifs) à l'échelle du Pôle métropolitain et ainsi alimenter notre observatoire local, il a été nécessaire de passer par l'acquisition d'une prestation auprès de l'INSEE.

Etude concernant la mutualisation des Offices de Tourisme

La stratégie, établie en 2019, préconise une coopération et cohésion dans les pratiques et actions de 8 Offices de Tourisme du Pôle métropolitain afin d'améliorer la coopération d'ensemble pour « faire destination », d'offrir un service cohérent et de qualité aux visiteurs.

Pour rationaliser les actions, les coûts et renforcer l'efficacité et la réactivité des équipes, le Pôle métropolitain a engagé une étude pour définir les possibilités de mutualisation des Offices de Tourisme (partenariats renforcés, fusion, ...) et les conditions de leur mise en œuvre. Engagé en fin d'année 2023, l'année 2024 a permis de faire un état des lieux des structures animant le tourisme dans les 8 EPCI et de travailler sur les axes de mutualisation possibles.

Un séminaire de travail stratégique a réuni le 27 septembre les élus de la commission tourisme du Pôle métropolitain, les DGS et les responsables tourisme des 8 EPCI. L'objectif de ce temps fort a été de proposer et prioriser les actions à mutualiser à l'échelle du territoire d'Amiens Cœur de Somme.

Un atelier de travail opérationnel le 15 novembre a permis aux techniciens de se projeter sur des modes d'organisation à partir des actions retenues lors du séminaire de septembre.

Un échange avec la structure SPL Arras Pays d'Artois a été organisé lors de la commission tourisme exceptionnelle du 3 décembre, en présence des présidents des EPCI. Le président et le directeur de la SPL ont présenté la genèse du choix de ce type de portage, son organisation, sa gestion et le montage des événements que crée la structure.

La fin de la phase 3 destinée à définir un mode de gestion et les résultats de l'étude sont attendus pour l'été 2025.



Accompagnement au tourisme durable

ETUDE D'ADAPTATION DU TOURISME AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Pôle métropolitain a été retenu à la suite d'un appel à projet de l'ADEME Hauts-de-France pour accompagner les sites et les territoires touristiques de la Région à établir un diagnostic de vulnérabilité et de proposer un plan d'action d'adaptation au changement climatique.

Les Hauts-de-France, une région où le tourisme culturel et patrimonial occupe une place importante, subissent déjà les effets du changement climatique. Le secteur touristique, qui contribue à 9 % du PIB régional et représente 3 680 emplois directs pour le PMGA, est particulièrement vulnérable aux évolutions climatiques et environnementales. Inondations, coulées de boues, canicules, sécheresse, mouvement de terrain risquent d'affecter de manière croissante les sites de la destination touristique du territoire, et pouvant compromettre leur attractivité. Ces phénomènes, déjà visibles ces dernières années, devraient s'intensifier d'ici 2050.

Dans le cadre de l'accompagnement du Grand Amiénois, le cabinet a animé le 23 octobre un atelier de «sensibilité du territoire au changement climatique» sur une demi-journée avec les structures et les partenaires.

L'atelier a été organisé autour des points suivants :

- Quelle est l'exposition du Grand Amiénois au changement climatique actuel et à venir ?
- Quelle mise en récit des enjeux du secteur touristique local et vision prospective sous contrainte de changement climatique ?

Les ateliers en petits groupes ont évalués la sensibilité du territoire au changement climatique et ont permis d'identifier de premières solutions d'adaptation possibles

Ce travail a listé des pistes d'actions à réaliser, d'initier la priorisation des propositions à inscrire dans notre plan d'actions.

La validation du plan d'action interviendra en 2025.

SENSIBILITÉ		Nulle/Positive		Faible		Moyen		Élevée		Très élevée		Critique	
EXPOSITION		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Très élevée	4				Arrêt des transports en commun Perturbation de la chaîne d'approvisionnement	Dégradation des réseaux ferroviaires et routiers							
Élevée	3				Rupture approvisionnement eau potable Dépassement et mortalité des essences	Assèchement des zones humides							
Moyenne	2	Rupture approvisionnement énergie Perturbation des écosystèmes à cause de la surfréquentation		Inconfort thermique des visiteurs Inconfort thermique des travailleurs	Perturbation des cycles écologiques Déterioration des façades Dégradation des sols artificiels Augmentation de la fréquentation (annuelle et estivale)							Développement d'espaces écologiques emblématiques sur le territoire	
Faible	1		Risque inonde										

TOURISME

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MOBILITÉ

Le Pôle métropolitain a participé au lancement d'un groupe de travail dans le cadre du programme Interreg mer du Nord « 3ST » (Speeding up Sustainability Skills in Tourism) pour partager les enjeux liés à la mobilité des touristes sur le territoire de la Somme afin de faire émerger un projet pilote.

L'objectif est d'assurer, d'ici 2029, un maillage départemental optimisé au service des habitants et des touristes. La recherche de solutions adaptées aux territoires impliquera la capitalisation des solutions existantes, l'intégration de nouveaux opérateurs, le développement de financements spécifiques et la création d'offres et de services améliorant la mobilité, tout en favorisant l'intermodalité des transports.

Une feuille de route annuelle sera présentée aux élus des différents territoires engagés sur cette thématique. Elle devra refléter la dynamique collective et les avancées concrètes en matière de mobilité.

Le contrat dans sa forme actuelle s'est arrêté au 31 décembre 2024 et sera remplacé par le contrat de destination touristique qui a été rédigé dans le courant de l'année 2024 pour des délibérations début 2025.

Le nouveau Contrat de Destination TOURistique (CDTO 2024-2027) s'attachera à formaliser, à l'échelle de la destination Amiens Cœur de Somme un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre de la démarche stratégique de développement touristique partagée.

Le Contrat de Destination TOURistique doit correspondre à l'identification d'orientations partagées et à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel. Il devra traduire la convergence des priorités touristiques de l'ensemble des partenaires.

Pour répondre à ces enjeux, la démarche de construction du contrat s'est appuyée sur une approche méthodologique partagée, de mise en convergence de notre stratégie touristique, pour définir des priorités d'actions lisibles. La mise en place d'une gouvernance efficace et la mise en cohérence des moyens et initiatives ont été également recherchés.

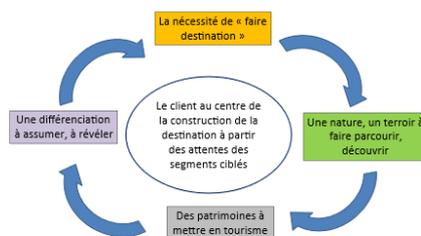
Il aura pour objectif de renforcer la cohérence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement touristique sur le territoire concerné par le présent contrat.

Un travail de définition des marchés et des clientèles cibles de la destination et de hiérarchisation des segments a été mené dans le cadre des assises du tourisme de février. Au regard de ces éléments, les objectifs à atteindre segment par segment et les actions à mener ont été intégrés au contrat. Ce sont ces actions et leurs déclinaisons qui pourront bénéficier d'un accompagnement financier de la Région.

Le nouveau contrat sera délibéré par les différentes instances du Pôle début 2025 pour une signature au printemps 2025.

Le projet en bref

Interreg North Sea Co-funded by the European Union
Interreg mer du Nord - 3ST
« Speeding up Sustainable Skills in Tourism »
Accélérer l'acquisition de compétences en tourisme durable
Le projet 3ST nous fournit les compétences nécessaires aux acteurs du monde touristique souhaitant porter des projets pilotes afin d'accélérer la transition écologique du secteur. Gestion des déchets, mobilité durable, économie circulaire, gestion de l'eau : faites vivre vos idées !



MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE AVEC LA RÉGION 2020 - 2024

Pour mémoire, dès la finalisation de la stratégie touristique partagée, le territoire du Grand Amiénois a travaillé avec la Région pour définir le contenu du Contrat de Rayonnement Touristique. Le document a été adopté le 16 octobre 2020 en Commission permanente de la Région. Il a été officiellement signé le 16 avril 2021 dans les locaux du siège de la Région à Lille.

Les éléments de gouvernance pour la déclinaison opérationnelle du contrat ont également été cadré avec la Région et les EPCI. Le Pôle métropolitain est le coordonnateur et animateur de cette démarche en collaboration avec les Offices de Tourisme des 8 EPCI.

En 2024, 7 dossiers ont bénéficié de subvention de la Région :

Dossier	Coût total	Subvention
Salle du Commandement unique -Hôtel de Ville de Doullens	56 029,98€	16 808,99€
Musée aéronautique - Albert	45 068,40€	6 571,20€
Les terrasse du Bords de Somme – transport touristique fluvial - Amiens	77 200,00€	15 440,00€
Le Brewpub - création d'une microbrasserie de bières artisanales et un lieu d'animations culturels - site Cosserat - Amiens	204 723,00€	35 038,00€
Food Amiens 2024 – Office de Tourisme d'Amiens Métropole	66 000,00€	20 000,00€
La cueillette de Cappy - Développement offre touristique : hébergements, loisirs, randonnée équestre ...	62 934,55€	12 586,91€
AURA CASTEL - Chambres d'hôtes et gîtes - Picquigny	482 454,02€	89 557,59€
Total 2024	994 409,95€	196 002,69€

8. SERVICE MUTUALISÉ DROIT DES SOLS

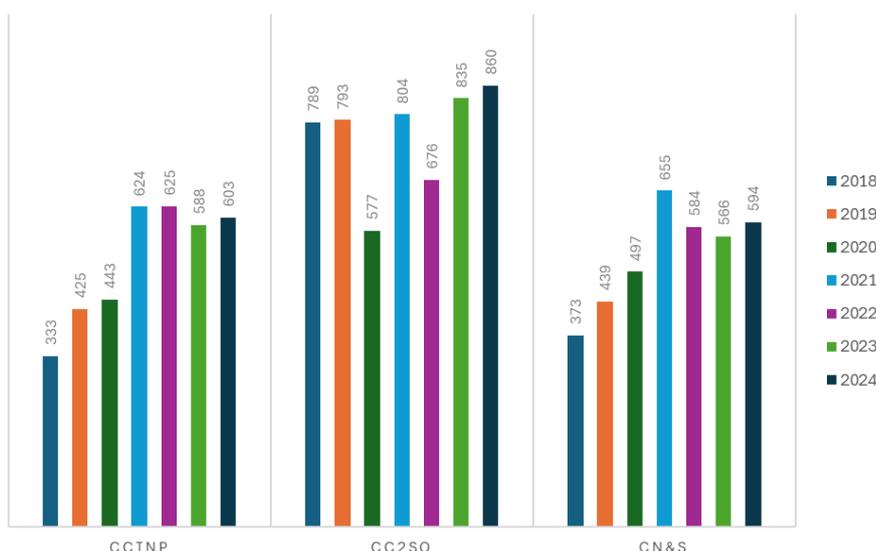


Les communes des territoires Nièvre et Somme, Somme Sud-Ouest et Territoire Nord Picardie ont conventionné grâce au Pôle métropolitain pour que l’instruction des autorisations d’urbanisme soit réalisée par le service règlementaire urbanisme d’Amiens métropole.

En 2024 ce sont **4 304 dossiers instruits** répartis en actes de la façon suivante :

ACTE	CCN&S	CCTNP	CC2SO	TOTAL
Permis de construire	155	165	230	550
Permis de démolir	17	15	29,4	61,4
Permis d’aménager	2,4	3,6	7	13
CU-A	55,7	56	60,9	172,6
CU-B	30,8	52	54,4	137,2
Déclarations préalables	333	311,3	478,4	1 122,7
TOTAL	594	603	860	2 057

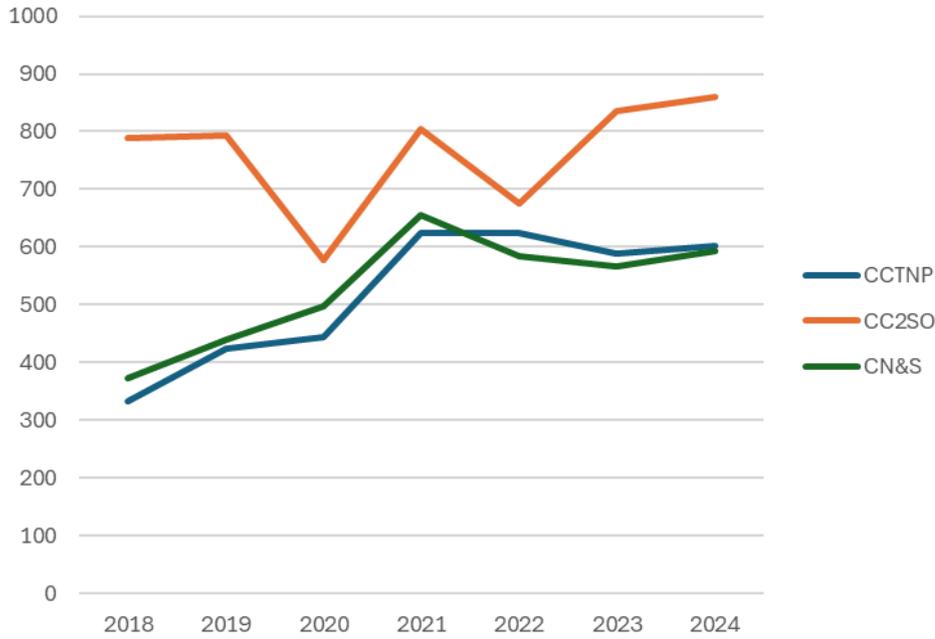
COMPARATIF DES ACTES 2018 À 2024



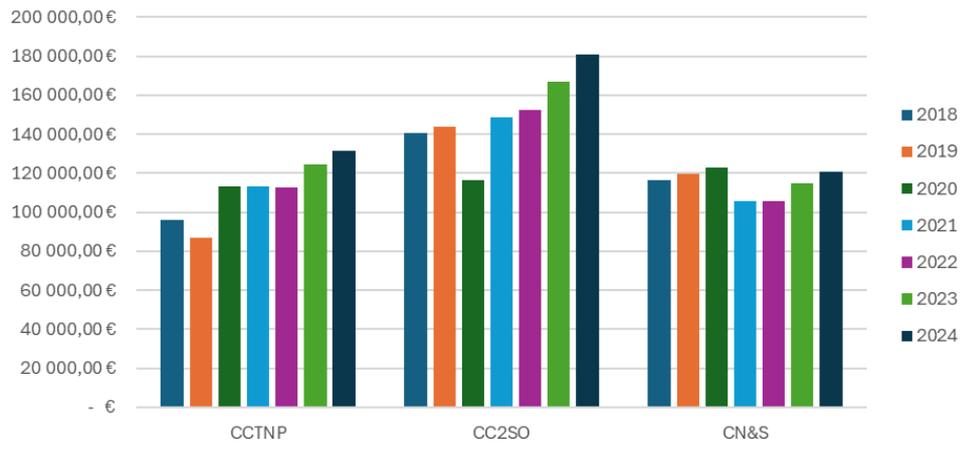
SERVICE MUTUALISÉ DROIT DES SOLS



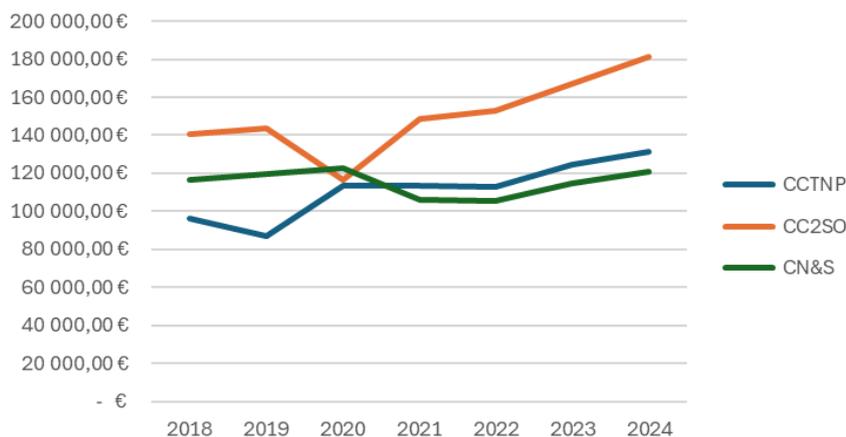
Evolution des actes instruits



Evolution coût ADS



Evolution des coûts ADS



Compte Administratif 2024

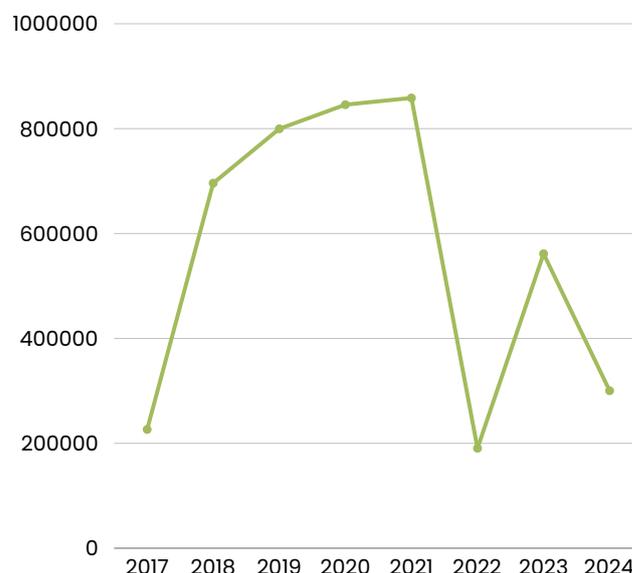
Balance Générale	Résultat clôture 2023	Part affecté investissement 2024	Résultat exercice 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	- 60 495,50		18 865,45	- 41 630,05
Fonctionnement	622 004,27	60 495,50	- 219 567,90	341 940,87
Total	561 508,77	60 495,50	- 200 702,45	300 310,82

Résultat :

Le résultat de clôture s'élève à 300 310,82 €.

Pour mémoire, au CA 2023, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois avait présenté un excédent de clôture à 561 508,77 €.

Évolution du résultat de clôture depuis 2017



DÉPENSES

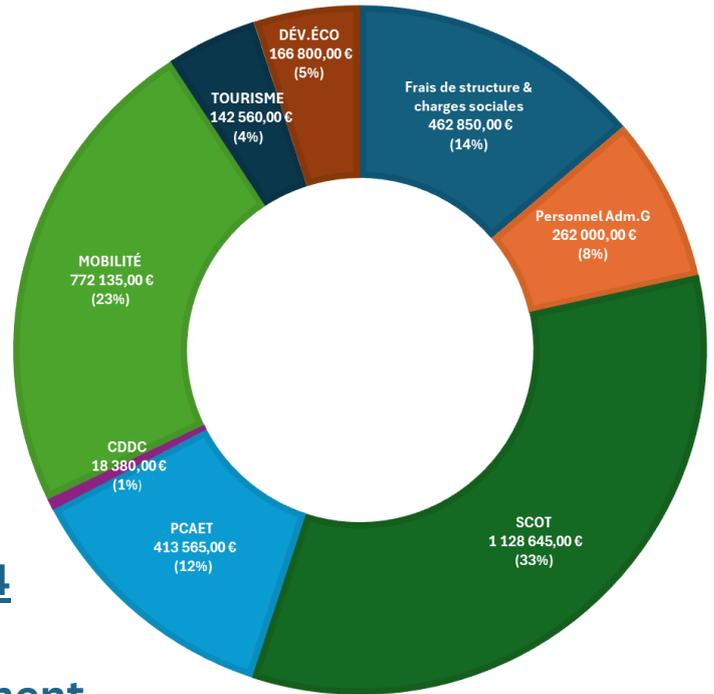
2024 *Inscription budgétaire*

3 058 500 € en Fonctionnement
308 435 € en Investissement

Inscription BP 2024

Dépenses

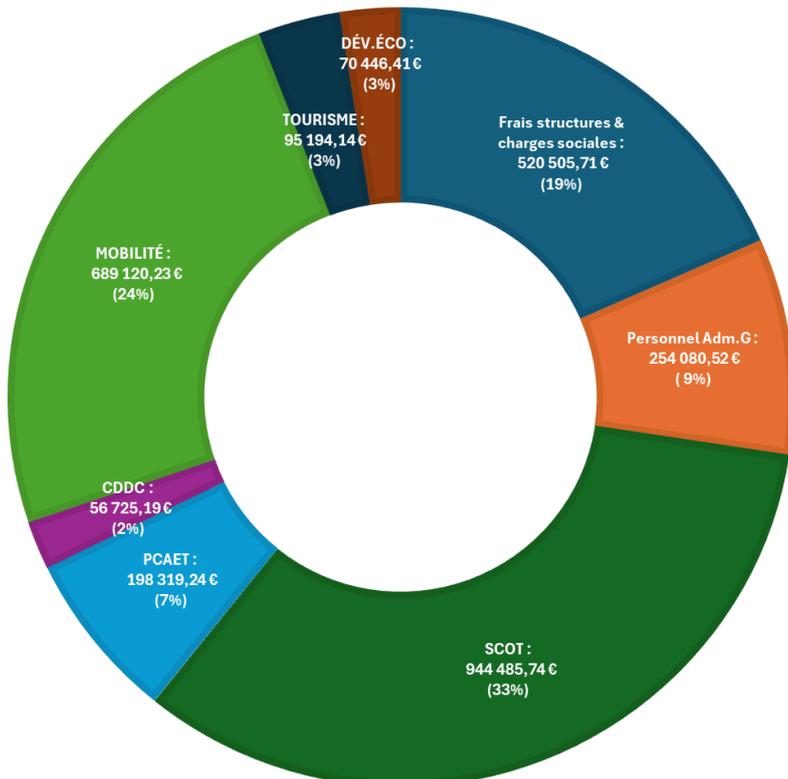
Fonctionnement & Investissement



Compte Administratif 2024

Dépenses

Fonctionnement & Investissement



2024 *Réalisation budgétaire*

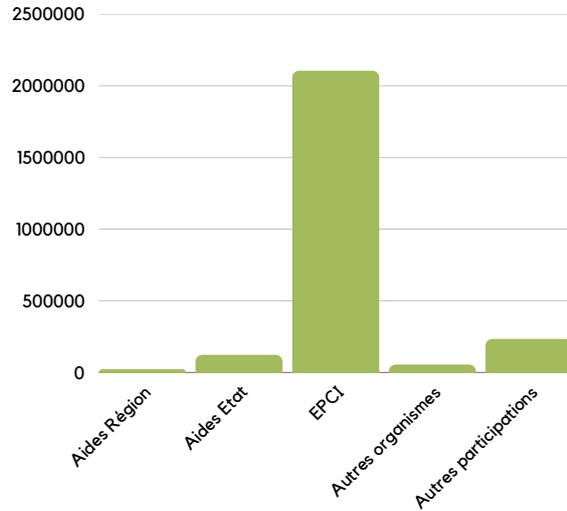
2 738 253 € en Fonctionnement
90 624 € en Investissement

Les dépenses de fonctionnement et investissement sont ventilées par compétence ou action/thématique.

Le coût des agents fléchés sur des thématiques précises est inclu dans la compétence correspondante (Les charges sociales sont comptabilisées avec les frais de structure).

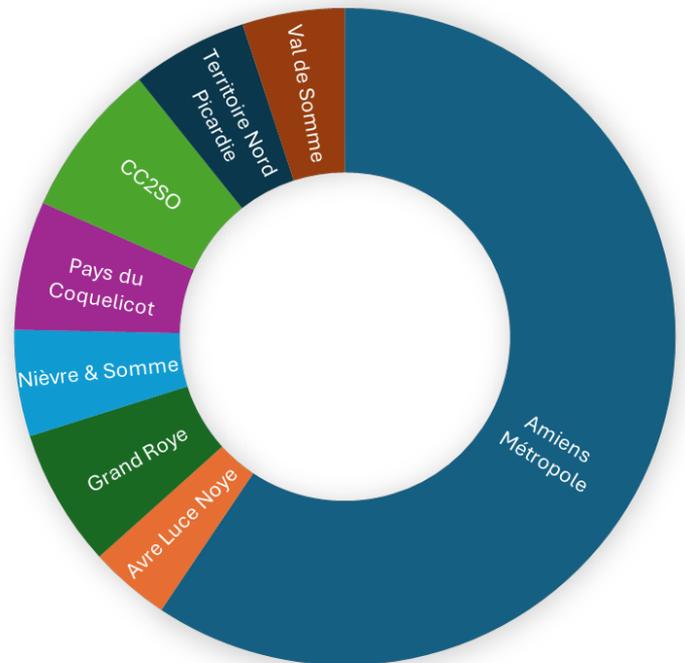
RECETTES

Conformément aux statuts, les recettes du budget proviennent essentiellement des versements effectués par les membres mais aussi des subventions et dotations de partenaires publics et privés non membres.

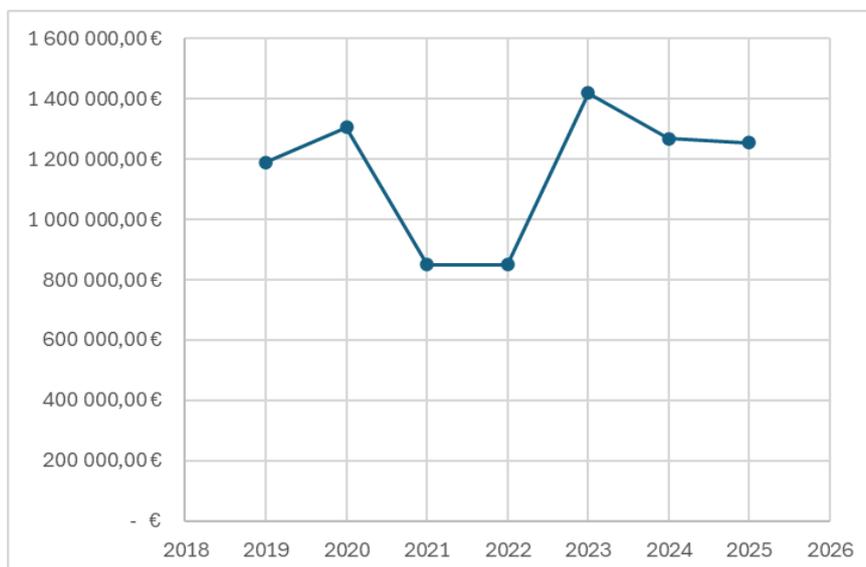


Contributions réparties par EPCI (calculées au PFIA)

Territoire	Contribution 2024
Amiens Métropole	753 032 €
Avre Luce Noye	50 255 €
Grand Roye	85 921 €
Nièvre & Somme	66 445 €
Pays du Coquelicot	80 344 €
CC2SO	96 779 €
Territoire Nord Picardie	72 126 €
Val de Somme	63 521 €

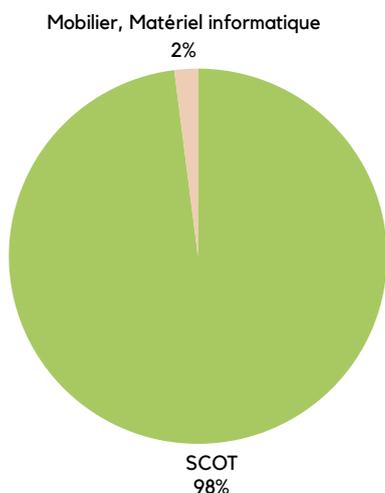


Evolution des contributions depuis 2019



INVESTISSEMENT

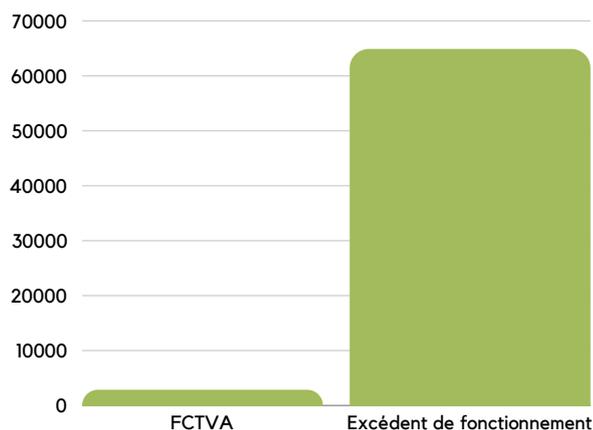
Dépenses



L'essentiel des dépenses d'investissement correspondent au marché SCOT.

Recettes

Le marché SCOT étant dépourvu de subvention, l'excédent de fonctionnement permet l'équilibre de la section d'investissement.



MANDATS

de dépenses : **743**



TITRES

de recettes : **133**



L'ÉQUIPE DU PÔLE

L'équipe du Pôle en 2024



Effectif de 13 agents
4 titulaires, 5 contractuels
et 4 agents GUP



7 Catégorie A / Ingénieur
2 Catégorie B
1 Catégorie C



3 Catégorie A



3 départs en 2024

Nous souhaitons une bonne continuation à Marie COLLONVILLE, Adrien BLANGER et Michel CAUET



1 arrivée en 2024

Nous souhaitons la bienvenue à Arnaud LESCROART, Responsable du Conseil de développement durable



1 réussite au concours de Rédacteur

Nous félicitons Céline DALLONGEVILLE, Assistante de direction / RH



1 réorganisation des espaces de travail

Locaux partagés avec l'agence d'urbanisme du Grand Amiénois
2 bureaux (18 et 14 m²), 1 open-space (37 m²) et 1 salle de réunion (51 m²)

UN POLE PARTENAIRE



Convention d'accompagnement pour l'élaboration du SCOT du Grand Amiénois (11 techniciens ADUGA)



3 agents mutualisés autour du Développement économique, le label des Territoires d'industrie et la Mobilité durable.



4 agents en contrat de projet pour favoriser l'ingénierie vers des labels plus responsables.



4 agents GUP relevant de la gestion unifiée du personnel avec Amiens métropole.



Accompagne ses agents au quotidien (mobilité et prestations sociales)



1 instance consultative participative et citoyenne de plus de 100 personnes



1 convention de restauration avec Amiens Métropole



Accompagnement médical et ergonomique

DÉLIBÉRATIONS 2024

Compétence/ Action	Objet
Finances	Débat d'Orientation Budgétaire 2024
Finances	Compte de Gestion 2023
Finances	Compte Administratif 2023 - Présidence
Finances	Compte Administratif 2023 - Adoption
Finances	Affectation de résultat 2023
Finances	Budget Primitif 2024
Finances	Cotisation CNAS 2024
Finances	Adhésion Fédération nationale des scot 2024
Finances	Adhésion CAUE 2024
Finances	Adhésion Polénergie 2024
Finances	Adhésion CD2E 2024
Finances	Adhésion Amorce 2024
Finances	Adhésion CEREMA 2024
Finances	Adhésion Fresque du Climat 2024
Finances	Subvention ADUGA 2024
Finances	Contribution 2024 des EPCI
Finances	Complément de la participation financière des EPCI mutualisation des OT
Finances	Participation financière des EPCI plateforme PCAET ajustement
Finances	Amortissement 2024
Finances	Tableau des effectifs 2024
Finances	Avenant à la convention financière plateforme PCAET CAAM
R.H	Avenant à la convention de prestation de services dans le domaine économique CC Avre Luce Noye
R.H	Avenant à la convention de prestation de services dans le domaine économique CC Grand Roye
Finances	Adhésion groupement de commandes Somme Numérique 2024-2026
Finances	Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Somme Renouvellement
SCOT	Avis sur demande d'autorisation environnementale pour le canal à grand gabarit Seine-Nord Europe
SCOT	ZAC de la Mine d'or CC2SO
SCOT	Modification du SRADDET Avis du PMGA
Adm. Générale	Installation d'un nouveau membre syndical représentant la CAAM
Adm. Générale	Désignation d'un nouveau membre dans les commissions d'études
Adm. Générale	Bilan d'activités 2023

DÉLIBÉRATIONS 2024

Compétence/ Action	Objet
R.H	Prestations de services dans le domaine économique avec les CC Avre Luce Noye et Grand Roye - Renouvellement de la convention
R.H	Révision du RIFSEEP
R.H	Avenant à la convention d'adhésion au restaurant municipal Fauga
Finances	Convention de fonctionnement entre le PMGA et l'Aduga
Mobilité	Appel à projet AVELO3 de l'Ademe - Demande de subvention
Adm. Générale	Désignation d'un nouveau membre dans les commissions d'études
R.H	Régularisation administrative
Finances	Attribution du marché E2PM
Finances	Demande de subvention pour le marché E2PM
Finances	Convention de financement entre le PMGA et l'Aduga - Régularisation des charges liées aux locations immobilières 2021 à 2023
Finances	Décision modificative n°1 du BP 2024
Finances	Ouverture de crédits par anticipation pour la section d'investissement 2025
SCOT	Révision du SCOT - Projet d'aménagement stratégique (PAS)
SCOT	Evaluation du SCOT 2012

JEUDI 4 JANVIER 2024 / COURRIER PICARD

8 | AMIENS

POLITIQUE

René Anger quitte le conseil citoyen du Grand Amiénois

Président du conseil citoyen du pôle métropolitain du Grand Amiénois depuis janvier 2022, René Anger a mis un terme à ses fonctions dénonçant le manque de moyens mis en œuvre.



En septembre 2022, Pascal Riffart (à gauche), président du pôle métropolitain du Grand Amiénois, a appelé René Anger, l'ancien directeur de cabinet du président de la région Picardie, pour présider ce conseil citoyen. La belle aventure aura duré à peine deux ans.

CHRISTOPHE BERGER

C'est une instance participative qui a le mérite de permettre à des citoyens de s'exprimer sur des sujets du quotidien comme les mobilités, les zones d'activités, les espaces naturels sensibles, les éoliennes, le logement... Bref tout ce qui touche à notre quotidien. Cette instance, le Conseil de développement durable en commun, dépendant du pôle métropolitain du Grand Amiénois, voulue par la loi réunit une centaine de personnes tirées au sort, désignées par les huit intercommunalités du Grand-Amiénois (dont Amiens Métropole), des organismes professionnels, consulaires...

UN STAGIAIRE ET UN VACATAIRE.

Une instance, constituée de 53 hommes et 54 femmes, présidée par René Anger, depuis janvier 2022. L'ancien directeur de cabinet du président de la Région Picardie a préféré mettre un terme à ses fonctions. Dans un mail adressé aux membres de ce conseil, il en a expliqué les raisons, et notamment le manque de moyens mis en œuvre, et par là même le manque d'ambitions affichées.

« Sur ma proposition, le pôle métropolitain a adopté en février 2022, une charte de coopération actant le cadre du nouveau conseil comme les moyens humains et matériels affectés à son fonctionnement. Il était notamment prévu une équipe permanente composée d'un équivalent temps plein pour la coordination et deux collabo-

PASCAL RIFFLART : « AUJOURD'HUI IL FAUT FAIRE DANS LA SOBRIÉTÉ »

Joint ce mercredi, le président du pôle métropolitain du Grand Amiénois, Pascal Riffart, rappelle que René Anger avait un mandat de deux ans qui arrivait à son terme le 1^{er} janvier 2024. « Il s'est beaucoup investi. Nous avons mis les moyens que nous pouvions. Ça n'a pas été aussi rapide qu'il le souhaitait. Il a bien démarré ce conseil, maintenant on va partir sur des choses plus opérationnelles. René Anger a connu l'écueil à une époque qui est révolue, aujourd'hui il faut faire dans la sobriété ».

rateurs thématiques ». Au final, seul un stagiaire puis un vacataire pendant six mois ont été recrutés et encadrés par le président lui-même.

« Avec peu de moyens, nous avons finalisé la composition du conseil, procédé à son installation, produit les documents relatifs à la relance du conseil. Puis avec le bureau organisé la mise en place des groupes de travail, contribué à l'élaboration du SCOT et au Pôle Territorial de Coopération Économique... Pour permettre la participation des membres aux travaux, nous avons mis en place un espace numérique collaboratif. Pour partager plus largement nos activités, nous avons configuré un site internet avec le concours de l'Institut d'Administra-

tion des Entreprises ». Une mise en place qui a demandé beaucoup de temps et avec des moyens humains très limités nous confiait, ce mercredi, le président sortant.

Ces outils devaient être présentés en septembre, à l'occasion d'une assemblée plénière de lancement des ateliers et groupes de travail et de présentation du SCOT. « Malheureusement, cela n'a pas été matériellement possible, en l'absence de moyens, notre vacataire terminant son contrat en août, sans aucune solution de remplacement », poursuit René Anger.

PAS DE RÉPONSE SATISFAISANTE

Dès septembre, il a informé le président du pôle métropolitain du Grand Amiénois, Pascal Riffart qu'il ne pouvait plus continuer sa mission dans de telles conditions. Il a également sollicité le président d'Amiens Métropole, Alain Gest, afin de réclamer des moyens supplémentaires. « Amiens Métropole, la seule collectivité du Grand Amiénois qui a l'obligation de disposer d'un Conseil de développement, proposait de mettre un agent dont personne ne voulait à notre disposition. N'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante, j'ai, lors du conseil syndical du pôle métropolitain du Grand Amiénois du 5 décembre, manifesté ma volonté de ne pas poursuivre ma présidence au-delà du 1^{er} janvier 2024. Force m'est de constater que les conditions n'étaient pas remplies pour l'ambition que je voulais porter pour le Conseil de développement durable en commun ».

GLO22

MÉAULTE

Du transport à la demande prochainement sur le territoire du Pays du coquelicot

Le bureau de la communauté de communes du Pays du coquelicot a présenté ses vœux, lundi 29 janvier, à la salle des fêtes de Méaulte. Le président a évoqué le projet de transport à la demande qui pourrait être lancé en septembre/octobre.

ADELINE COLLET

Ca va bouger au Pays du coquelicot en 2024. Cette année devrait être celle de la mobilité dans l'ancien canton d'Albert. C'est l'un des axes évoqués par Michel Watelain, président de l'intercommunalité, lundi 29 janvier, lors de ses vœux à la salle des fêtes de Méaulte. « Un domaine dans lequel nous souhaitons intensifier nos efforts, avancer », a-t-il évoqué dans son discours. Il a rappelé le lancement d'une plateforme de covoiturage depuis la fin 2023, avant d'évoquer la grande nouveauté de l'année : le transport à la demande.

« Cela veut dire que l'on peut sortir du Pays du coquelicot selon où l'on habite »

Virginie Caron-Decroix

Il s'agirait d'une navette, accessible à tous, personnes valides ou à mobilité réduite, disponible jusqu'à 25 km autour de son domicile. « Cela veut dire que l'on peut sortir du Pays du coquelicot selon où l'on habite », explique Virginie Caron-Decroix, vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et de la proximité. Et l'étude de prendre l'exemple d'un habitant de Collincamps qui doit se rendre chez le médecin dans le Pas-de-Calais.

SANTÉ ET CULTURE

La collectivité insiste sur les deux priorités du transport : la santé et la culture. « On veut que les habitants puissent, avant tout, se rendre chez un médecin, un professionnel de santé, et se rendre dans les Zèbres du territoire », ajoute Virginie Caron-Decroix.

Si les contours exacts ne sont pas encore établis, le Pays du coquelicot évoque un mode d'emploi simple. La navette serait accessible pour tous les habitants majeurs. Pour avoir accès à la navette, il faudrait réserver par téléphone au plus tard la veille, jusqu'à 17 heures. Le prix au trajet n'est pas encore fixé mais il ne devrait pas dépasser plus de 3,50 euros l'aller, pour un plein tarif. Des



Deux priorités ont été fixées par les élus : la santé et la culture. Photo d'illustration

« C'est une bonne chose »

MICHAËL, 37 ANS, ALBERT :

« C'est une bonne chose je trouve. Je n'ai pas le permis mais je suis en train de le passer. En attendant, je me débrouille, je prends ma trottinette ou je demande à ma mère de m'amener. Hormis le dentiste qui est à Warloy-Baillon, tout ce dont j'ai besoin se trouve à Albert. Mais, c'est sûr que ce sera plus simple quand je pourrais conduire ou qu'il y aura une navette disponible ».

CHANTAL MELIN, 76 ANS, ALBERT :

« Le transport à la demande, ça m'intéresse. Aujourd'hui, je ne conduis pas et je ne veux dépendre de personne. Pour faire mes courses, je fais appel au CCAS. Cela se passe bien. Pour ce qui est de la santé, je suis suivie au CHU Amiens donc je suis transportée par les ambulances. Cela pourrait être utile pour aller voir mon petit-fils par exemple ».

MARIE-MADELEINE RYCHELYNCK, 88 ANS, ALBERT :

« Je conduis encore ma voiture pour aller faire mes courses, rendre visite à mon fils à Péronne ou passer voir ma sœur à Montdidier. Je fais attention, ce sont des petits trajets et je connais bien la route. Lorsque je dois aller à Amiens, je prends le train. Je suis suivie par mon médecin à la maison de santé d'Albert donc je n'ai pas à conduire pour y aller. Je conduis mais je ne sais pas si ce sera encore possible longtemps donc, à l'occasion, je peux en avoir besoin. C'est un bon principe ».

prix réduits seront proposés aux seniors, jeunes et demandeurs d'emploi et jusqu'à quatre trajets seraient gratuits par mois.

DISPOSITIF INNOVANT DANS LA SOMME AVEC HUIT À DOUZE PLACES

La navette n'a pas encore été choisie mais, selon le modèle, le véhicule disposera de huit à douze places.

Virginie Caron-Decroix ajoute : « La communauté de communes a pris la compétence mobilité en 2021 et depuis, on travaille avec le Pôle métropolitain pour offrir un service de mobilité. Cela a été long car beaucoup d'études ont été lancées ».

Le service de transport à la demande pourrait être lancé en septembre ou octobre. « Il s'agira d'un essai pour le trimestre ».

DES VÉLOS SUR LE TERRITOIRE ?

En 2024, le Pays du coquelicot espère pouvoir proposer des vélos sur le territoire. « Cela permettrait de rendre accessible la Véloroute, le chemin le long du canal et nos sites mémoriels », estime Virginie Caron-Decroix, vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et de la proximité.

En 2023, plusieurs sites de mémoire ont été inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. De quoi faire espérer un afflux de touristes sur le territoire cet été. Sur l'offre de mobilité douce, deux pistes sont avancées par la collectivité : le parc de vélos déjà présent à Cappy qui pourrait être réaffecté ou des vélos à assistance électrique.

G8002

TOURISME

La mutualisation des offices de tourisme est en marche

Il existe déjà une brochure commune aux offices de tourisme de Corbie, Doullens, Ailly-sur-Noye ou Albert. La destination Amiens et sa région se vend désormais à l'échelle du pôle métropolitain.



Les visites spectacle des faitimes du vendredi à Corbie font partie des événements qui sont désormais relayés sur le site de l'office de tourisme d'Amiens Métropole. (Photo Maxime Cruz)

ESTELLE THIÉBAULT

La stratégie touristique se joue désormais à l'échelle d'Amiens Métropole, mais aussi des communautés de communes Avre, Luce, Noye, Nièvre et Somme, Val de Somme, Somme sud-ouest, le Pays du coquelicot et le Grand Roye.

Un nom, Amiens cœur de Somme, et une identité visuelle ont déjà été créés. Un guide touristique commun vient aussi d'être édité. Intitulé *Voyages extraordinaires*, il « raconte une histoire sur 40 pages et met en avant des pépites moins fréquentées », a expliqué Paul-Eric Dècle, le vice-président d'Amiens Métropole chargé du tourisme lors des assises du tourisme, lundi 19 février 2024.

UNE ÉTUDE POUR STRUCTURER LA DÉMARCHÉ
La mutualisation des huit offices de tourisme est en cours. Le pôle métropolitain finance une étude « à hauteur de 70 000 euros », précise le président du pôle Pascal Rif-

flart, confiée à un cabinet spécialisé qui va « nous aider à construire cette politique commune ». Ce prestataire va consulter les différents acteurs du tourisme et proposer différents scénarios de mutualisation par exemple « un seul office de tourisme présent physiquement dans les huit territoires, un personnel commun ou une taxe de séjour unique », précise Paul-Eric Dècle qui assure qu'un « pas en avant sera fait cet été ».

UN PASS TOURISME D'ICI LA FIN 2024

D'ici la fin 2024, un pass tourisme à l'échelle du pôle métropolitain devrait enfin voir le jour. Cette offre groupée, que l'office de tourisme d'Amiens Métropole propose déjà, permet aux touristes de visiter plusieurs sites de la ville à un tarif préférentiel. Le sujet traîne depuis plusieurs années, parce qu'un city pass à l'échelle de huit intercommunalités, ça n'existe pas

encore. « Au mieux, il est mis en place par deux villes », confie Paul-Eric Dècle. Le pass Amiens cœur de Somme proposerait dans un premier temps un billet d'entrée pour deux sites dans chaque communauté de communes. « Il pourrait être étendu dans les années à venir à des restaurateurs, des commerçants et après encore être thématisé sur le tourisme vert, le tourisme de mémoire ou selon les tranches d'âge ».

LE PROFIL TYPE DU TOURISME

Le profil type du touriste qui vient découvrir la région d'Amiens est à 30 % une clientèle familiale, à 80 % un Français qui vient des Hauts-de-France. La clientèle étrangère pèse 20 %. « Le tourisme de mémoire retrouve sa clientèle d'avant Covid », se félicite le vice-président d'Amiens Métropole. Le mémorial Terre-neuvien de Beaumont-Hamel, près d'Albert, passe en 2023 la barre des 100 000 visiteurs. Les retombées économiques du tourisme se chiffrent à 300 000 millions d'euros.

Une 19^e étape pour le parcours Aronnax

Jules Verne, l'auteur français qui reste parmi les plus traduits dans le monde, fait partie intégrante de la stratégie touristique d'Amiens Métropole qui a créé Aronnax en 2022 ; un parcours interactif grâce aux QR codes installés sur les pupitres. Les 16 étapes amiénoises se sont enrichies en 2023 d'un pupitre à Amiens, à l'église Saint-Martin dans le quartier Henriville et un autre au Crotoy où

l'écrivain, avait aussi une maison. Un 19^e pupitre sera mis en service à Amiens le 24 mars 2024, jour anniversaire de la mort de Jules Verne à Amiens en 1905. Effet de cette mise en avant de l'auteur de *Vingt mille lieues sous les mers*, la Maison de Jules Verne totalise en 2023 près de 66 500 visiteurs, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2022.

Le city pass attendu pour le second semestre de l'année

Nasséra Lounassi

NASSÉRA LOUNASSI

Évoqué depuis plusieurs années, le city pass est en passe de devenir réalité. C'est l'annonce qui a été faite par Paul-Eric Dècle lors de la conférence de presse. *« Il sera opérationnel au second semestre de l'année 2024. »*

Ce pass touristique a été imaginé à l'échelle des huit communautés de communes, composant le pôle métropolitain. Des séjours d'une durée d'un, deux, voire trois jours seront ainsi proposés aux touristes mais aussi aux Samariens. *« Le but est que les habitants soient les premiers touristes de notre territoire, et peut-être qu'ils visitent pour la première fois des sites qu'ils n'ont pas forcément tous visités sur notre territoire. »*

Moyennant une certaine somme, les détenteurs de ce city pass pourront visiter des sites touristiques et culturels. Même si c'est encore à l'état de projet, voici ceux qui pourraient en faire partie : la cité souterraine de Naours, Samara, le Mémorial national australien de Villers-Bretonneux, les sites principaux d'Amiens métropole... *« Pour chaque communauté de communes, on pourrait intégrer une à deux structures dans le pass touristique. »*

Article Courrier Picard du 16 mars 2024

RÉGION D'AMIENS À LA UNE

VENDREDI 29 MARS 2024 / COURRIER PICARD

8

POPULATION

Des projections démographiques inquiétantes

GRAND-AMIÉNOIS La population du Pôle métropolitain risque de décliner à partir de 2034. La couronne amiénoise devrait progresser, mais les franges du territoire sont face à un déclin démographique et un vieillissement de leur population selon l'Insee.

BENOÎT DELESPIERRE

C'est une étude très documentée, mais qui plombe le moral.

En partenariat avec l'Aduga (Agence d'urbanisme du Grand-Amiénois), l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) a réalisé des projections de population et de ménages dans le Pôle métropolitain du Grand-Amiénois qui ont été présentées jeudi lors d'un point de presse dans les locaux de l'Insee à Amiens, en présence de Catherine Renne, directrice Hauts-de-France de l'Insee, et de Pascal Riffart, président du Pôle métropolitain. Pour réaliser cette étude, l'Insee a découpé le territoire en cinq sous-ensembles.

Globalement, la population du Grand-Amiénois baisserait à partir de 2034 sous l'effet du vieillissement de la population, mais le nombre de ménages progresserait, malgré la baisse de la population en raison de la décohabitation, des unions plus tardives, des ruptures de couples plus fréquentes et du vieillissement de la population. Le Grand-Amiénois s'inscrit désormais non plus dans la gestion de la croissance démographique, mais dans l'accompagnement de la stagnation.

En outre, les perspectives sont très contrastées selon ces sous-ensembles.

1 LA COURONNE AMIÉNOISE PORTE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

De Flixecourt à Conty, Ailly-sur-Noye, Villers-Bretonneux et Corbie, la couronne amiénoise devrait connaître une croissance continue de sa population : + 6,6 % à l'horizon 2050.

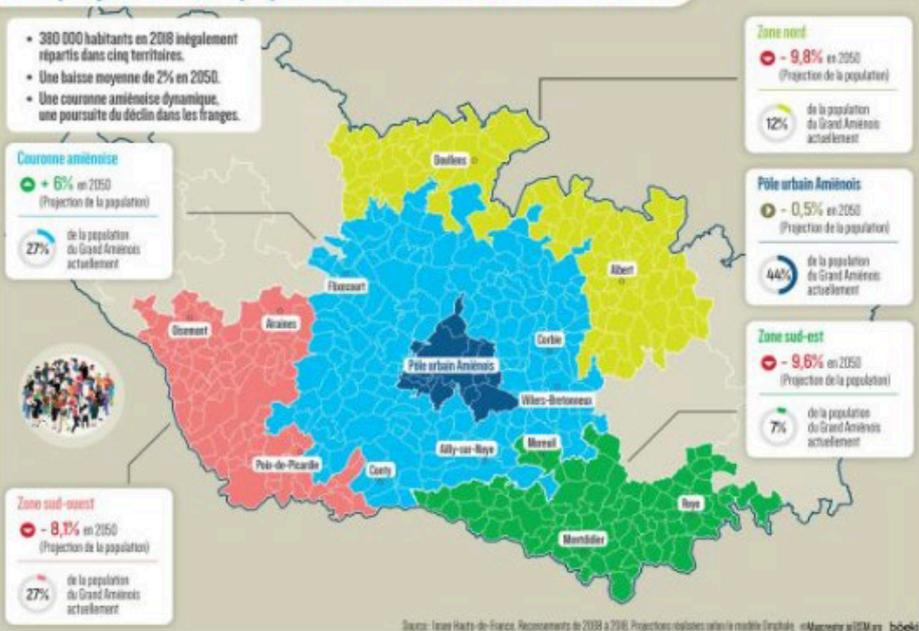
Les couples déménageraient davantage d'Amiens vers la couronne que l'inverse. Ils seraient majoritaires dans la couronne, malgré le vieillissement de la population.

2 DES ÉTUDIANTS MOINS NOMBREUX À AMIENS

Le pôle urbain amiénois est attractif pour les étudiants et les jeunes actifs, mais déficitaire pour les familles qui le quittent pour la couronne amiénoise (périurbanisation) ou le reste de la France et du monde.

GLD01.

Les projections de populations dans le Grand Amiénois



La population y restera jeune, mais un retournement démographique est attendu dans les années 2030 en lien avec de moindres générations d'étudiants et le vieillissement de la population. La perspective est une diminution « de l'ordre de 4 000 à dix ans » du nombre d'étudiants, selon l'Aduga.

3 DES FRANGES EN DÉCLIN

Les trois zones des franges (Doullens - Albert, Airaines - Oisemont et Poix-de-Picardie, Roye - Montdidier et Moreuil) pourraient connaître un fort déclin démographique (entre -8 % et -10 %) déjà amorcé dans les années 2010.

La moyenne d'âge y est plus élevée en raison de départs plus nom-

breux vers le reste de la Somme ou de la France. Ces trois zones connaissent également un vieillissement accéléré en raison d'une surreprésentation des seniors parmi les arrivants.

4 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ESTUDIANTINE

Un meilleur accès au bac et à l'enseignement supérieur des lycéens picards pourrait-il améliorer la situation démographique d'Amiens ?

« Leur nombre serait relativement restreint et insuffisant » sauf à ce que le pôle amiénois « parvienne à renforcer son attractivité au détriment de Paris, Lille, Saint-Quentin ou Reims, notamment au travers d'un élargissement significatif des

formations proposées », écrit l'Insee.

5 LA LIAISON PICARDIE-ROISSY, PEUT-ÊTRE...

La liaison ferroviaire Picardie-Roissy, outre qu'elle ouvrirait les emplois de la plateforme aéroportuaire aux habitants du Grand-Amiénois, permettrait-elle d'attirer chez nous des personnes en emploi en Île-de-France ? Peut-être un peu, pas assez pour enrayer totalement la baisse démographique et c'est encore très hypothétique, répond en substance l'Insee.

6 DEUX SCÉNARIOS DE RÉÉQUILIBRAGE

L'étude de l'Insee indique deux scénarios de rééquilibrage.

Le premier consiste à freiner la périurbanisation, consommatrice d'espaces agricoles, en faveur du pôle urbain amiénois. Le second consiste à renforcer l'attractivité des petites villes structurantes : Montdidier, Albert, Doullens, Poix-de-Picardie...

Un enjeu essentiel pour que ces pôles puissent préserver une large gamme de services au profit de leurs secteurs ruraux. Autre enjeu et non des moindres, la baisse annoncée du nombre d'actifs posera la question de main d'œuvre pour l'économie productive et pour accompagner le vieillissement de la population. « Les plus de 75 ans passeront de 8 % en 2018 à 15 % en 2050 », selon l'Aduga.

SUD AMIÉNOIS

Une motion de défiance pour continuer à bâtir

Les élus des campagnes veulent une révision de la loi autour du Zéro artificialisation nette, qui limite les possibilités de construire.



Chaque territoire aura son quota d'hectares où il sera autorisé de bâtir jusqu'en 2031. Au regard des projets en cours, en l'état actuel de la loi, la CC250 dépassera de près de 300 hectares son enveloppe !

AUDE COLLINA

Impossible de rester zen face au Zan. Le Zéro artificialisation nette (Zan) révolte les élus de la communauté de communes Somme sud ouest (CC250). Ils se sentent bridés dans leur élan de développement.

La plus grande intercommunalité des Hauts-de-France (119 communes, 39 000 habitants) craint, notamment et surtout, pour son projet économique phare. Il s'agit de l'aménagement d'un pôle logistique au Bosquet, dans une zone d'activités de 43 hectares à la sortie de l'A16, entre Conty et Ailly-sur-Noye. Le dessein de Jean-Bernard Grubis, promoteur samarien de 54 ans, c'est trois bâtiments pour une surface de plancher totale de 281 064 m², avec 11,9 ha imperméabilisés (voiries, stationnement, etc.) et 14 ha d'espaces verts et de bassins. Un projet par ailleurs rejeté par une partie de la population locale et pointé du doigt par la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) pour son accès, routier uniquement, et pour la surface

agricole qu'il grignoterait. L'avis de l'enquête publique, qui s'est tenu du 12 février au 13 mars 2024, est attendu.

Le zéro artificialisation nette des sols, c'est un objectif fixé dans le cadre de la loi du 22 août 2021 dite « Loi climat et résilience ». Il faut réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 comparé à ce qui a été fait entre 2011 et 2021. Les territoires ont donc des quotas à ne pas dépasser dans un délai imparti. Pour la CC250, ce serait 120 hectares.

Les zones d'activité où les travaux ont démarré avant 2021 ne sont pas incluses dans le décompte. La Zac de la Mine d'or, à Croixrault, est donc « sauvée ».

D'AUTRES TERRITOIRES IMPLIQUÉS

Mais l'ensemble des projets, en matière économique mais aussi pour l'habitat, ne passe pas dans l'enveloppe. Il y a même un défilé de près de 300 hectares ! Ces chiffres, ainsi que les arguments et des pistes de réflexion et d'action, les délégués communautaires les ont dans une brochure

éditée par la CC250, et « validée par les services de l'État » précise Alain Desfosses, président de l'intercommunalité. Elle leur a été remise en conseil communautaire lundi 8 avril en soirée à la salle des fêtes de Poix-de-Picardie, ainsi que le courrier type à envoyer aux parlementaires.

Car les élus ont voté ce soir-là (94 pour, 6 abstentions) « une motion de défiance contre la déclinaison opérationnelle de la loi climat et résilience pour ses effets néfastes sur la ruralité au sein de la communauté de communes Somme Sud ouest ».

« Nous ne remettons pas du tout en cause le bien-fondé de la loi, précise Alain Desfosses, mais elle est inapplicable chez nous, à la campagne. » D'autres intercommunalités pourraient suivre, car c'est le matin même, en réunion du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, qu'Alain Gest, président d'Arriens métropole, a évoqué la motion. Ce pôle, c'est aussi les intercommunalités du Grand Roye, Avre Luce Noye, Nièvre et Somme, du Pays du coquelicot, Territoire Nord-Picardie et Val de Somme.

Zoom sur les arguments

Les services de la communauté de communes distinguent cinq arguments cadrant la motion de défiance, dans le courrier à destination des sénateurs et députés.

Ils mettent l'accent sur la distinction entre zones rurales et zones urbaines, notamment au regard des trajets domicile-travail ou des espaces verts vacants entourés d'habitations, autrement dit les « dents

creuses ». Ils font aussi état d'une crainte de désertification des campagnes, et de coup d'arrêt sur le développement économique. Il est aussi souligné les incohérences entre cette loi et d'autres dispositifs, ceux de revitalisation des territoires (Petites villes de demain, comme Poix et Airaines, et Villages d'avenir, à l'image de Molliens-Dreuil) et le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Article Courrier Picard du 10 avril 2024



Il suffit de cliquer sur votre parcelle pour connaître le potentiel solaire de votre toiture. L'apprit d'écrit du cadastre solaire

ÉNERGIE

Découvrez si votre toit a du potentiel... solaire

Un nouvel outil vient d'être mis en ligne pour vous permettre de savoir, gratuitement et en un clic, si votre toiture peut servir à produire de l'électricité ou de l'eau chaude. On vous explique tout.

GL001

JEANNE DEMILLY

Alors c'est sûr : avec la grisaille du moment, parler du potentiel solaire de nos toitures peut faire sourire. Et pourtant ! Le cadastre solaire qui vient d'être mis en ligne par le Pôle métropolitain du Grand amiénois le montre bien : la plupart de nos toits sont suffisamment exposés pour nous permettre de gagner de l'argent ou tout du moins d'en économiser.

1 TROUVER LE POTENTIEL DE VOTRE MAISON EN UN CLIC

Pour savoir si c'est aussi le cas de votre toiture – que vous soyez un particulier – entreprise ou une collectivité – il suffit de vous rendre sur le site grandamiens.cadastre-solaire.fr et d'entrer votre adresse.

Vous découvrirez alors une vue aérienne de votre maison et de celles alentour. En cliquant sur votre parcelle, vous verrez s'affi-

EXEMPLE POUR UNE MAISON AMIÉNOISE MOYENNE

Prenons l'exemple d'une maison amiénoise de taille moyenne, dont la toiture de 95 m² est exposée plein sud, sans ombrage. Le cadastre solaire indique que 14m² de toiture sont très appropriés, 45m² appropriés et 36m² peu appropriés. Les résultats posés, le cadastre solaire nous propose une simulation sur les différentes installations solaires envisageables. La première concerne l'installation d'un équipement pour revendre de l'électricité. Avec un investissement annoncé de 24 400 € TTC et un rendement de seulement 1360 euros par an, le logiciel estime que cette solution n'est pas rentable à 20 ans. Idem pour l'installation d'un chauffe-eau solaire. Le seul investissement intéressant serait celui de l'autoconsommation de l'électricité produite. Attention toutefois, pour cette solution, d'autres facteurs entrent en ligne de compte : la façon dont vous vous chauffez, le nombre de personnes dans votre foyer et le nombre d'étages de votre logement. Mais là encore, le logiciel fait le calcul pour vous et vous sort du tac au tac le montant de l'investissement et sa rentabilité.

Article Courrier Picard du 16 avril 2024

AMIENS À LA UNE

Amiens inaugure sa centrale solaire



Pour ôter les arnaques, le site nous redige aussi vers des installateurs agréés. (Photo d'illustration)

Pour Alain Steelandt, qui fait partie des 152 particuliers ayant participé, en tant qu'habitant d'Amiens Métropole et du département, au financement participatif de la nouvelle centrale solaire du chemin de Vauvoix, dans le quartier Saint-Maurice, il n'était pas question de rater l'événement ! Ce mardi 16 avril, il était aux premières loges, avec d'autres contributeurs, lors de l'inauguration de cette nouvelle installation photovoltaïque qui a injecté ses premiers électrons sur le réseau en juillet 2023. Car ce projet, c'est aussi le leur : leur souscription – une première du genre à Amiens – a en effet atteint la somme de 400 000 euros, sur les 8,8 millions d'euros d'investissement au total.

« J'ai investi 2000 euros pour un taux de rémunération de 7,5 % environ auxquels il faut déduire les taxes et impôts, ce n'est pas énorme mais ça reste très intéressant (Ndlr : entre 3,5 et 4 %). Ils me remboursent tous les trimestres une partie du capital et les intérêts », apprécie Alain Steelandt, qui a foncé parce qu'il savait où il mettait les pieds. Le projet est en effet porté par la Ville d'Amiens (actionnaire à 40 %) et TotalEnergies, choisie pour construire et exploiter cette centrale. « C'est vrai

que c'est plus rassurant... j'ai reçu mon deuxième versement il y a un mois et d'ici quatre ans, ils m'auront tout remboursé. »

CONSTRUITE SUR UNE ANCIENNE CARRIÈRE DE CRAIE

Mais plus que la recherche d'une rentabilité, c'est l'idée de contribuer à leur échelle au déploiement de nouvelles énergies renouvelables sur le territoire qui a motivé beaucoup d'entre eux. Construite sur une ancienne carrière de craie (18 hectares), cette centrale solaire équipée de 20 000 panneaux photovoltaïques doit produire annuellement 12 GWh d'électricité, soit l'équivalent des besoins en électricité de quelque 8 800 personnes. Elle doit aussi permettre d'éviter chaque année l'émission de 335 tonnes de CO₂. « Cette centrale solaire témoigne de notre détermination à mener à bien la transition énergétique de notre territoire », a réaffirmé Brigitte Fouaré, rappelant l'objectif que s'est fixé Amiens d'atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2050.

« Cela signifie que d'ici cette date, nous devons être capables de produire autant d'énergie que nous en consommons. »

TENDRINA DAG



Construite sur une ancienne carrière de craie (qui a aussi servi de décharge), la centrale solaire de 18 hectares est équipée de 20 000 panneaux photovoltaïques.

cher plusieurs informations sur votre toiture : sa taille (ça peut toujours servir) mais surtout la répartition, en mètre carré, de son potentiel solaire. Le logiciel vous indique en effet combien de mètres carrés de votre toit sont très appropriés, appropriés et peu appropriés pour l'installation de panneaux solaires.

2 PAS D'ESPION MAIS UN ALGORITHME POINTU
Pour déterminer cette répartition, l'entreprise Cythelia, à l'origine de ce cadastre solaire, a compilé plusieurs données émanant de l'IGN, de relevés aériens, etc.

Pour évaluer le potentiel solaire de votre toit, elle avait en effet eu besoin de connaître sa superficie, son inclinaison mais aussi son orientation ainsi que les points d'ombrage éventuels. Tout un tas de données qui ont ensuite été confiées à un algorithme pointu.

3 DES CHIFFRES CONCRETS TOUT DE SUITE
À la fin, vous obtenez bien plus qu'une surface exploitable. Le cadastre solaire vous propose en effet une étude assez com-

plète sur le montant de l'investissement à réaliser et sa rentabilité. Une rentabilité qui sera différente selon que vous souhaitez produire de l'électricité – pour vous ou pour la revente – ou que vous voulez alimenter un chauffe-eau solaire. La plupart des toitures de maisons amiénoises sont ainsi rentables pour l'autoconsommation mais pas forcément pour le reste (lire aussi par ailleurs).

4 ET SURTOUT : DES RECOMMANDATIONS !
Maintenant que vous savez votre toiture pleine de potentiel, et que vous êtes prêts à investir dans l'énergie solaire, vous vous demandez certainement à quelle entreprise confier votre projet. « Beaucoup de gens sont intéressés par le solaire mais hésitent à se lancer par peur de se faire arnaquer. Il est vrai qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de marchands de rêve », commente Pascal Riffart, le président du Pôle métropolitain du Grand amiénois.

Pour éviter de jeter les habitants dans la gueule du loup, le Pôle a ajouté une fonctionnalité à son cadastre : « Nous renvoyons en effet les gens vers des sites vérifiés qui référencent des installateurs agréés. »

Retrouvez une vidéo en scannant le QR code ou en allant sur notre site.



3 QUESTIONS À...



MANFRED CHOQUET
SPECIALISTE DU CHAUFFAGE

"Il faut avoir la fibre écolo"

AUDE COLLINA

La SARL Vêchart, spécialiste du chauffage basée à Airaines, avec une agence à Amiens, installe des panneaux solaires et photovoltaïques. Manfred Choquet, le cogérant de cette entreprise certifiée créée en 1986 et qui compte dix-sept salariés, nous répond.

Depuis quand installez-vous du solaire ?
Des panneaux solaires thermiques, pour l'eau chaude, depuis une vingtaine d'années. Et des panneaux électriques, depuis un an et demi. Ça a été très long à mettre en place. C'était compliqué de trouver des formations au début. Et il a fallu une assurance qui nous suive. Ensuite nous avons dû communiquer dessus. Nous sommes trois à avoir été formés sur les explications, la vente, le conseil. Nos poseurs étaient déjà habilités, avec le solaire. Il y a de plus en plus de demandes, mais pour l'instant les gens se renseignent surtout. Nous avons deux chantiers en cours pour du solaire, et deux vont bientôt commencer pour de l'électrique.

Combien ça coûte l'électrique ?
Entre 8000 € et 11 000 € pour un trois kilowatt-crête (NDLR : c'est la puissance maximale qu'un panneau solaire est capable de fournir) sur une habitation standard. Pour rentabiliser l'installation, il faut compter entre quinze et vingt ans... Il faut avoir un peu la fibre écolo. Mais les panneaux ont de meilleurs rendements maintenant. Un panneau qui a vingt ans aura encore 80 % de rendement.

Que pensez-vous de l'initiative du Pôle métropolitain du Grand Amiénois ?
C'est bien. Ça ne peut être que mieux pour les artisans comme nous. Il faut pousser les gens à ça. Après, il faut qu'on soit consulté derrière.

GL001

RÉGION D'AMIENS À LA UNE

VENDREDI 26 AVRIL 2024 / COURRIER PICARD

8

POLITIQUE

Vent debout contre l'application de la loi ZAN

AMIENS MÉTROPOLÉ Mercredi, les conseillers métropolitains ont adopté, à une large majorité (78 pour, 8 contre), l'adoption d'un vœu appelant à un « moratoire » sur l'application, à leurs yeux impossible en l'état, de la loi Zéro artificialisation nette (ZAN).

BAKHIT ZOUAD

Réunion exceptionnelle ce mercredi 24 avril du Conseil d'Amiens Métropole (CAM). Un seul point à l'ordre du jour, la proposition d'un vœu, par le président Alain Gest (LR), portant sur la loi Climat et Résilience de 2021, en particulier le volet dédié à l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici à 2050. Une ambition gouvernementale qui soulève, de par ses modalités d'application, des peurs et des colères chez un nombre grandissant de collectivités et d'intercommunalités.

« Je ne remets pas en cause le bien-fondé de la loi. Ce que je conteste, c'est sa mise en œuvre via des mesures brutales qui vont à l'encontre du but recherché »

Alain Gest, président d'Amiens Métropole

C'est le cas à Amiens Métropole où l'on craint d'être empêché de construire des logements et d'attirer des entreprises. « Je ne remets pas en cause le bien-fondé de la loi faite pour lutter contre le dérèglement climatique. Ce que je conteste, c'est sa mise en œuvre via des mesures brutales qui vont à l'encontre du but recherché, estime Alain Gest. Nous sommes en avril 2024 et le compte à rebours de la consommation des hectares de terre à venir tourne depuis juillet ou plutôt janvier 2021 sans que l'on sache vraiment à combien nous avons droit ! Je précise que trois ans après le vote de la loi, aucun accord n'a été trouvé en France. C'est bien la preuve que le dispositif n'est pas adapté. »

Devant les conseillers métropolitains, Alain Gest a tenté d'expliquer la nouvelle nomenclature pour le calcul de l'artificialisation des sols, consécutive à un décret du 27 novembre 2023. Un savant calcul chargé de répondre aux enjeux de renaturation, de renouvellement urbain et de développement des énergies renouvelables. En prenant en compte les projets d'intérêt national (comme le canal



Une vue aérienne de la ZAC Toussaint et d'une partie de la ZAC Boréalia que la grande majorité des conseillers métropolitains veulent voir intégrés à la liste des projets d'intérêt régional de la Région. (Inf. HAZLIN)

Seine-Nord Europe), les projets d'intérêt régional (comme la gigafactory de Dunkerque), les territoires répartis par un Schéma de cohérence territoriale (SCoT), on apprend que l'on peut consommer, au sein du Pôle métropolitain du Grand Amiénois (466 communes), 462 hectares. Sauf que la loi votée récemment par le Sénat sur la garantie rurale prévoit d'attribuer à chaque commune au moins un hectare par décennie pour ne pas bloquer leur développement.

« 31 HECTARES DISPONIBLES » POUR 39 COMMUNES

« Pour Amiens Métropole qui compte 39 communes, mais 31 qui ont un Plan local d'urbanisme, cela veut dire, à ce jour, 31 hectares de terres autorisés pour le logement et l'économie jusqu'en 2031 ! Pour nous, c'est inacceptable ! », enrage Alain Gest qui indique que c'est beaucoup moins que la communauté de communes Somme Sud-Ouest qui regroupe... 119 communes mais

beaucoup moins d'habitants. « Cette répartition uniforme, sans prendre en compte la taille des communes, n'a aucun sens, et surtout peut entraîner une mauvaise concurrence entre EPCI. Je rappelle, à titre d'exemple, que pour maintenir le niveau de la population métropolitaine, le Programme local de l'habitat prévoit la construction de 800 logements par an... Comment y parvenir sans foncier disponible ? Le parlement doit retravailler sa loi, j'ai d'ailleurs été auditionné, comme d'autres présidents d'intercommunalités, par un groupe de travail à l'Assemblée nationale en mars. »

INTÉGRER LES ZAC JULES VERNE 2 ET BORÉALIA AUX PROJETS D'INTERÊT RÉGIONAL

Outre le moratoire demandé, Alain Gest veut, en quelque sorte, gagner des hectares, en réclamant à la Région, dans le cadre de la modification prochaine du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), l'inscription des

ZAC Jules Verne 2 (qui doit accueillir l'usine Tiamat) et Boréalia (susceptibles d'accueillir des entreprises contribuant à la transition énergétique) dans les projets d'intérêt régional. « C'est du bon sens », estime-t-il en chargeant les services de l'État mais aussi l'ancienne ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, accusée d'avoir initié « une loi dogmatique de la décroissance » qui ne dit pas son nom. « Prendre du foncier pour installer des dolmens ça ne choque personne alors que c'est une stratégie nationale. À l'inverse, on nous soutient qu'Amiens Métropole dispose de 120 hectares alors qu'on a, en tout et pour tout, seulement 20 hectares de fonciers viabilisés disponibles. Au mieux, c'est de l'inconséquence, au pire de l'incompétence. »

En visite ce vendredi 26 avril dans l'Oise, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, appréciera...

RÉACTIONS

Tous les conseillers métropolitains n'étaient pas forcément d'accord avec les propos d'Alain Gest et sa majorité d'autant que le débat a parfois pris une tournure politique à l'approche des Européennes le 9 juin. **Monteux choisis.** **Evelyne Becker (LFI), contre :** « Concernant le moratoire [...] ce n'est pas entendable. Pourquoi contourner les mesures d'application d'une loi en demandant un passe-droit alors qu'il est urgent d'engager la transition écologique et la règle verte à savoir ne pas prendre à la nature ce qu'elle est incapable de reconstruire. »

Brigitte Fouré (UDI), pour : « À l'heure où Amiens se montre particulièrement attractive pour les entreprises innovantes, et parmi elles, celles qui concourent à la transition écologique, comme Tiamat, il est essentiel d'éviter tout coup d'arrêt. Imaginer qu'Amiens, ville de plus de 130 000 habitants, ne dispose que d'un seul nouvel hectare pour assurer son développement futur n'a aucun sens. »

Pascal Riffart (Renaissance), pour : « Il est évident que ma philosophie est plutôt tournée vers l'action gouvernementale que sur une attitude de contestation. Je pense que le ministre Béchu n'est pas hors-sol et qu'il a cette envie du ZAN d'ici à 2025 sans, pour autant, pénaliser les territoires. Je rappelle que cette loi, certes complexe et rébarbative, n'arrive pas par hasard, elle est le fruit d'une longue trajectoire commencée en 2000 (SRU, Grenelle de l'environnement, Convention citoyenne pour le climat...). »

Benoît Mercuzot (Renaissance), pour : « Il faut rappeler que l'écologie doit être juste et accompagnée d'alternatives qui permettent, pour reprendre les termes d'une formule bien connue, de repousser la fin du monde sans capoter la fin du mois. Et pour nous, Amiens Métropole, la fin du mois, c'est la capacité que nous avons à accueillir des activités créatrices d'emplois. Or, aujourd'hui, nous ne savons plus créer des emplois hors sol. »

Jean-Claude Renaux (sans étiquette), pour : « On en est là après cette fameuse Convention citoyenne avec des citoyens liés au sort qui prennent le contre-pied d'élus choisis légitimement. C'est ce que j'appelle la démocratie à la Française des jeux (sic). Cette loi ZAN de la décroissance n'est pas bonne avec des injonctions contradictoires. Comment réindustrialiser nos territoires sans réserves foncières ? »

REVUE DE PRESSE

HABITAT

Le Soleil comme source d'énergie!

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, auquel la Communauté de Communes du Val de Somme adhère, a mis en place un cadastre solaire pour vous aider dans votre passage à l'énergie solaire.




Solaire thermique, ou photovoltaïque ?

Solaire thermique = chaleur

Les panneaux permettent de générer une partie de votre eau chaude.



Solaire photovoltaïque = électricité

Les panneaux génèrent un courant électrique pour produire de l'électricité que vous pouvez auto-consommer et/ou vendre avec injection sur le réseau.



L'énergie solaire est une ressource inépuisable et respectueuse de l'environnement, elle offre une solution prometteuse dans la transition vers des sources d'énergies durables. Que ce soit pour réduire votre empreinte carbone, diminuer vos factures d'énergie ou simplement contribuer à un avenir plus propre, l'installation de panneaux solaires offre une réelle opportunité de transformer sa manière de consommer l'énergie.



COMMENT CONNAÎTRE LE POTENTIEL SOLAIRE DE SON LOGEMENT ?

Le cadastre solaire propose une cartographie qui vous permet de connaître la pertinence d'une installation solaire sur votre toiture. Vous pouvez ainsi vérifier quelle serait la rentabilité en fonction de votre investissement et sa durée d'amortissement.

Il vous suffit de saisir votre adresse et suivre les indications pour réaliser votre simulation. Une « note » est attribuée à chaque parcelle en fonction de son exposition et son taux d'ensoleillement.

Des panneaux solaires, pour quoi faire ?

- ➔ Faire chauffer l'eau
- ➔ Produire de l'électricité, pour de l'autoconsommation ou pour de la revente

À noter : Le cadastre solaire est un outil de simulation, vous devez contacter des entreprises pour vous assurer que votre toiture peut supporter une installation solaire.

Attention : Les partenaires du cadastre solaire ne cautionnent aucun démarchage, ni téléphonique, ni à domicile proposant l'installation de panneaux solaires.



Pour connaître votre situation, rendez-vous sur le site internet grandamienois.cadastre-solaire.fr

Vous souhaitez valoriser votre toiture ?

Avant de vous lancer dans un projet, pensez à vous renseigner auprès des structures d'accompagnement et les sites de références. Pour plus d'informations sur le solaire photovoltaïque, rendez-vous sur le site www.photovoltaique.info

Le Pass/Rénovation des Hauts-de-France accompagne les propriétaires et copropriétaires dans leur projet de rénovation globale avec des propositions de production d'énergie renouvelable.

www.pass-renovation.hautsdefrance.fr



ACRONYMES

<p>PCAET COT EPCI TE80 CD2E TEN E2PM ETT CANOPE</p> <p>FPC CODEC AMSO Habitat EIT CAE ECI</p>	<p>Plan Climat Air Energie Territorial Contrat d'Objectifs Territorial Etablissement Public de Coopération Intercommunale Territoire d'Energie de la Somme Centre de Déploiement de l'écotransition dans les Entreprises Territoire Engagé pour la Nature Etude de Planification et de Programmation des Matières Ecologie Touristique et Territoriale Réseau, établissement public placé sous la tutelle de l'éducation nationale et de la jeunesse Futureproofed Cities Contrat d'Objectif d'Economie Circulaire Baillieur social Ecologie Industrielle et Territoriale Climat Air Energie Economie Circulaire</p>
<p>GT CDDC</p>	<p>Groupe de travail Conseil de Développement Durable en Commun</p>
<p>COP CRTE</p>	<p>CONFérence des Parties CONtrat pour la Réussite de la Transition Ecologique</p>
<p>SRDEII</p>	<p>Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation</p>
<p>EMC² PDMS SDC PAMS COM</p>	<p>Enquête Mobilité Certifiée CEREMA Plan de Mobilité Simplifié Schéma Directeur Cyclable Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire Contrat Opérationnel de Mobilité</p>
<p>PNR PETR INSEE SPL CDTO</p>	<p>Parc Nationale Régional Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Institut National de Statistique et d'Etudes Economique Société Publique Locale Contrat de Destination TOuristique</p>



Immeuble Terralia - 60 rue de la Vallée - 80000 AMIENS
Tél : 03 22 22 23 43 / Courriel : contact@grandamiinois.com

Réalisation : Pôle métropolitain du Grand Amiénois

Conception : F. DAVID, PMGA

Rédaction : Chaque chargé de mission responsable de sa thématique, compétence ou action.

Impression : PMGA/Juin 2025